

# ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

6<sup>e</sup> Législature

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1979-1980

COMPTE RENDU INTEGRAL — 52<sup>e</sup> SEANCE

2<sup>e</sup> Séance du Mercredi 7 Novembre 1979.

## SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. JACQUES CHABAN-DELMAS

1. — **Hommage à la mémoire d'un ancien député** (p. 9536).  
MM. le président, Barre, Premier ministre.
2. — **Souhaits de bienvenue à une délégation parlementaire helvétique et à une délégation parlementaire de l'île Maurice** (p. 9536).
3. — **Questions au Gouvernement** (p. 9536).

PLACEMENT DES CADRES DE L'AGRICULTURE ET DES INDUSTRIES AGRO-ALIMENTAIRES (p. 9536).

MM. Bégault, Méhaignerie, ministre de l'agriculture.

GRÈVE DES CONTRÔLEURS DE LA CIRCULATION AÉRIENNE (p. 9536).

MM. Gaudin, Le Theule, ministre des transports.

SITUATION AU CAMBODGE (p. 9537).

MM. Gantier, Jean François-Poncet, ministre des affaires étrangères.

SOCIÉTÉ DU MARCHÉ AUX CUIRS DE DIJON (p. 9538).

MM. Delhalle, Giraud, ministre de l'industrie.

TRAVAILLEURS D'USINOR-DENAIN (p. 9538).

MM. Pringallès, Giraud, ministre de l'industrie.

DROIT DE GRÈVE DANS LE SECTEUR PUBLIC (p. 9539).

MM. Bonhomme, Le Theule, ministre des transports.

REVENDEICATIONS DE PERSONNELS DE LA RECHERCHE MÉDICALE (p. 9540).

MM. Millet, Barrot, ministre de la santé et de la sécurité sociale.

REVENDEICATIONS DES SALARIÉS DE RHÔNE-POULENC-INDUSTRIE (p. 9540).

MM. Maisonnat, Giraud, ministre de l'industrie.

GRÈVE A L'ENTREPRISE ALSTHOM (p. 9540).

Mme Fost, M. Legendre, secrétaire d'Etat auprès du ministre du travail et de la participation, chargé de la formation professionnelle.

REVENDEICATIONS DES CONTRÔLEURS DE LA NAVIGATION AÉRIENNE (p. 9541).

MM. Kalinsky, Le Theule, ministre des transports.

ACCORD DU G. A. T. T. (p. 9541).

MM. Porcu, Monory, ministre de l'économie.

SUITE DE PLUSIEURS AFFAIRES RÉCENTES (p. 9542).

MM. Fabius, Barre, Premier ministre.

SITUATION DES ÉLEVEURS (p. 9543).

MM. Malaud, Fouchier, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'agriculture.

Suspension et reprise de la séance (p. 9544).

PRÉSIDENCE DE M. JEAN BROCARD

4. — **Rappels au règlement** (p. 9544).

-MM. La Combe, le président, Maisonnat.

5. — **Loi de finances pour 1980 (deuxième partie)**. — Suite de la discussion du projet de loi (p. 9544).

## Affaires étrangères.

M. Marette, rapporteur spécial de la commission des finances.  
M. Xavier Deniau, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, pour les affaires étrangères.

M. Chandernagor, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, pour les relations culturelles, scientifiques et techniques.

M. Delehedde, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, pour les relations culturelles, scientifiques et techniques.

M. Jean François-Poncet, ministre des affaires étrangères.

MM. Couve de Murville,  
Guidoni.

Renvoi de la suite de la discussion budgétaire à la prochaine séance.

6. — **Ordre du jour** (p. 9557).

## PRESIDENCE DE M. JACQUES CHABAN-DELMAS

La séance est ouverte à quinze heures.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

## HOMMAGE A LA MEMOIRE D'UN ANCIEN DEPUTE

M. le président. J'ai le regret de porter à la connaissance de l'Assemblée le décès de notre ancien collègue Virgile Barel, qui avait été élu député pour la première fois le 3 mai 1936 et qui était doyen de notre assemblée sous la précédente législature. En hommage à sa mémoire, je vous invite à vous recueillir quelques instants. (Mmes et MM. les députés et les membres du Gouvernement se lèvent et observent une minute de silence.)

La parole est à M. le Premier ministre.

M. Raymond Barre, Premier ministre. Monsieur le président, après les quelques instants de recueillement que vous avez demandés à l'Assemblée, je tiens à associer le Gouvernement à l'hommage rendu à la mémoire de M. Barel. J'assure ses amis politiques de la part que nous prenons à leur tristesse et je leur exprime nos très vives condoléances.

— 2 —

## SOUHAITS DE BIENVENUE A UNE DELEGATION PARLEMENTAIRE HELVETIQUE ET A UNE DELEGATION PARLEMENTAIRE DE L'ILE MAURICE

M. le président. Je signale à l'Assemblée la présence dans les tribunes, d'une part, d'une délégation du Parlement de la Confédération helvétique, conduite par M. Ulrich Luder, président du conseil des Etats de la confédération (Applaudissements) et, d'autre part, d'une délégation de l'Assemblée législative de l'île Maurice, conduite par M. Robert Rey, vice-président. (Applaudissements).

L'accueil fait par l'Assemblée à ces annonces constitue la meilleure manière de souhaiter la bienvenue à nos collègues.

— 3 —

## QUESTIONS AU GOUVERNEMENT

M. le président. L'ordre du jour appelle les questions au Gouvernement.

Nous commençons par les questions de la majorité et, en premier lieu, par celles du groupe de l'union pour la démocratie française.

## PLACEMENT DES CADRES DE L'AGRICULTURE ET DES INDUSTRIES AGRO-ALIMENTAIRES

M. le président. La parole est à M. Bégault.

M. Jean Bégault. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'agriculture, mais intéresse également le ministère du travail.

Monsieur le ministre de l'agriculture, vous êtes parfaitement informé des activités de l'A. P. E. C. I. T. A. — association pour l'emploi des cadres, ingénieurs et techniciens de l'agriculture — et de son efficacité au niveau du placement des cadres des secteurs agricole, para-agricole et agro-alimentaire.

Je vous rappelle, en effet, qu'une statistique, établie par la délégation à l'emploi et portant sur les trois dernières années, classe l'A. P. E. C. I. T. A. très largement en tête des organismes officiels de placement en France.

Cette efficacité est à porter au crédit du ministère de l'agriculture qui, au fil des dernières années, a mis à la disposition de l'A. P. E. C. I. T. A. des moyens et des locaux permettant la création et le développement de plusieurs délégations régionales.

En outre, une ligne budgétaire sur le chapitre 43-22, article 40-8, permet à l'A. P. E. C. I. T. A. de bénéficier en 1979 d'une somme de 655 570 francs.

Malgré tous les efforts que cette aide représente, je suis obligé de constater que le montant de la ligne budgétaire est modeste comparativement à l'ampleur de la mission confiée à l'association : 6 000 offres en 1979, 7 000 nouveaux demandeurs s'ajoutant aux 6 000 demandeurs réenregistrés. La progression de cette ligne couvre à peine l'érosion monétaire, alors que, par ailleurs, les activités de l'A. P. E. C. I. T. A. progressent de près de 15 p. 100 par an.

Ne serait-il pas possible d'envisager, à une époque où les problèmes de l'emploi sont prioritaires, un financement qui corresponde aux besoins réels de l'A. P. E. C. I. T. A., compte tenu du fait que cet organisme bénéficie d'une véritable délégation de l'Etat pour réaliser le placement et qu'en conséquence il ne peut faire rémunérer ses services ni par les entreprises, ni, évidemment, par les demandeurs d'emploi ?

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture.

M. Pierre Méhaignerie, ministre de l'agriculture. L'association pour l'emploi des cadres, ingénieurs et techniciens de l'agriculture mène, en effet, une action efficace. Mais, à la différence des autres associations de placement, son financement repose presque exclusivement sur le budget du ministère de l'agriculture, et non sur les employeurs ou sur les salariés.

Il est prévu, dans le projet de budget pour 1980, que la dotation attribuée à cette association augmentera de 11 p. 100, taux qui correspond à celui de la progression du budget de fonctionnement du ministère de l'agriculture, lequel a voulu serrer les dépenses de fonctionnement et pour répondre aux vœux exprimés par le Parlement de voir réduire le train de vie de l'Etat.

La seule solution au problème que vous me posez, monsieur le député, consiste donc à diversifier les sources de financement, compte tenu de l'apport important du ministère de l'agriculture. C'est ce que nous ferons avec l'accord des autres associations. (Applaudissements sur les bancs de la majorité.)

## GRÈVE DES CONTRÔLEURS DE LA CIRCULATION AÉRIENNE

M. le président. La parole est à M. Gaudin.

M. Jean-Claude Gaudin. Ma question s'adresse à M. le ministre des transports.

Il y a à peine plus d'une année, les contrôleurs de la circulation aérienne perturbaient gravement le trafic aérien en pleine saison estivale avec toutes les conséquences nuisibles qui pouvaient en résulter pour les usagers, qu'ils soient clients ou compagnies. Ce mouvement avait pris pour thème la sécurité aérienne.

Depuis le 26 octobre, ces mêmes contrôleurs perturbent à nouveau le trafic mais sous une forme différente, par des actions que vous avez qualifiées — sans doute à juste titre, monsieur le ministre — de « contraires aux lois de la République ». (Applaudissements sur divers bancs de l'union pour la démocratie française.)

Le mobile de ces actions ne se réfère plus à la sécurité aérienne mais à ce que les organisations syndicales appellent le « démantèlement de la navigation aérienne » et dont vous avez dit, dans un communiqué, qu'il s'agissait, en fait, d'une simple remise en ordre des fonctions à l'intérieur des services de circulation aérienne.

Les usagers, eux, retiennent de tout cela qu'il n'y a plus actuellement, pour d'obscures raisons, de transport aérien en France. Lorsqu'il s'agissait de sécurité, cela pouvait s'admettre. Aujourd'hui, une telle situation porte un préjudice considérable à des milliers de personnes. Et il n'est pas admissible qu'elle se poursuive. (Applaudissements sur de nombreux bancs de la majorité.)

Que comptez-vous faire, monsieur le ministre, pour mettre un terme dans les meilleurs délais à cette situation ? (Applaudissements sur les bancs de la majorité.)

Un député socialiste. Il n'y a qu'à supprimer le droit de grève !

M. le président. La parole est à M. le ministre des transports.

M. Joël Le Theule, ministre des transports. Monsieur le député, il n'est pas possible de ne plus parler de problème de sécurité dans la navigation aérienne car, comme pour toute activité humaine, l'absolu en matière de sécurité n'existe pas.

Mais, comme vous, je constate que le mouvement entrepris par certains contrôleurs de la navigation aérienne n'utilise plus cet argument. Je le comprends d'ailleurs, car l'effort du Gouvernement en matière de sécurité est considérable. L'Assemblée le sait, qui a adopté le budget que je lui ai présenté pour 1980

et où le maximum est fait, tant sur le plan des personnels que sur le plan financier, pour que l'objectif de la sécurité soit atteint.

La volonté du Gouvernement, c'est qu'en matière de transport aérien l'usager soit assuré de deux choses : la sécurité et la régularité. Or, comme M. Gaudin l'indiquait, actuellement la régularité disparaît et cela n'est pas acceptable.

En ce qui concerne la sécurité, je m'élève vigoureusement contre la confusion systématiquement entretenue par certaines organisations syndicales lorsqu'elles parlent de pannes « enregistrées », en confondant volontairement les interventions de techniciens assurant régulièrement la fiabilité de certains matériels et les pannes susceptibles de se produire. Je n'en citerai qu'un exemple.

Dans l'année qui vient de s'écouler, on aurait, paraît-il, enregistré soixante-dix pannes dans le centre de Brest. Or, à aucun moment ce centre n'a été empêché de fonctionner — et c'est bien normal — grâce à la systématisation de la duplication de tous les composants du système.

Mais, comme vous l'avez indiqué, monsieur le député, l'argument qui est le plus souvent avancé pour justifier ce mouvement est celui d'un démantèlement de la navigation aérienne. Dans ce domaine, je m'inscris en faux.

Le Gouvernement, comme l'Assemblée, veut que la sécurité soit renforcée. Ainsi, dès 1976, la décision a été prise de créer un cinquième centre de contrôle de la navigation aérienne à Reims. Cette création a été bien accueillie par l'ancienne municipalité et par la nouvelle. Reconnaissons qu'il ne s'agit pas d'une affaire négligeable. Le centre, qui doit fonctionner en 1983, pourra à la fois recevoir, par images, les informations de la plupart des centres du nord de la France, voire de Suisse, et émettre de même.

Contrairement aux propos tenus, il disposera d'une station radar et d'une station émission-réception air-sol. En 1985, il emploiera 580 fonctionnaires, ce qui est important compte tenu des emplois induits.

Alors que le nombre des centres sera porté de quatre à cinq, on parle de démantèlement de la navigation aérienne. De qui se moque-t-on ?

Vous avez eu raison, monsieur le député, de poser la question sous la forme que vous avez choisie. En effet, le vrai mobile du mouvement en cours, c'est la défense d'un corporatisme abusif ! (Applaudissements sur les bancs de la majorité.)

Ce matin, j'ai reçu d'un centre un télex incroyable selon lequel un comité de circonstance émettait la prétention de se substituer à la hiérarchie technique responsable ! Le Gouvernement ne peut admettre une telle chose. L'administration de mon ministère souhaite adapter les qualifications et les effectifs des services de la circulation aérienne aux vrais besoins. C'est de cela que certains contrôleurs de la navigation — pas tous — ne veulent pas. D'ailleurs, dans un journal du soir paru hier, un journaliste a rapporté que les contrôleurs souhaitent disposer de l'autonomie pour la gestion de leurs équipes. « Nous ne voulons pas que l'administration en surveille le détail », ont-ils déclaré. Cela est inadmissible ! (Protestations sur les bancs des socialistes.)

**M. Gérard Houter.** Et la citation !

**M. le ministre des transports.** Elle n'est pas de moi, vous pouvez la lire dans un article de presse.

Il s'agit de faire en sorte que chacun exerce la fonction pour laquelle il a été formé, c'est-à-dire que les officiers contrôleurs exercent les fonctions de contrôle, que les techniciens de l'aviation civile exercent, entre autres, celles de l'information des vols. En fait, il s'agit — je vous promets que je m'y emploierai — de remettre chacun à sa place ! (Applaudissements sur les bancs de la majorité.)

**M. Hector Rolland.** A quand les décisions spectaculaires ?

#### SITUATION AU CAMBODGE

**M. le président.** La parole est à M. Gantier.

**M. Gilbert Gantier.** Ma question s'adresse à M. le ministre des affaires étrangères.

Je tiens d'abord à féliciter le Gouvernement français qui a multiplié, depuis plusieurs mois, les mesures humanitaires en faveur des réfugiés du Sud-Est asiatique, en particulier du Cambodge, et pris l'initiative de provoquer la réunion d'une conférence internationale dans le cadre des Nations unies pour tenter d'organiser l'aide internationale qu'appelle la situation véritablement dramatique du peuple cambodgien.

Cependant, aussi louable qu'elle soit, cette initiative ne pourra que parer aux besoins les plus criants sans apporter de solution réelle à la tragédie qui se joue au Cambodge depuis maintenant plus de quatre ans.

C'est, en effet, une extermination délibérée de tout un peuple, un holocauste qui n'est pas sans rappeler aux Européens les souvenirs les plus cruels et les plus déchirants, qui se déroule et se perpétue impunément dans un pays auquel nous sommes attachés par tant de liens historiques et par une fraternelle amitié.

L'opinion mondiale commence heureusement à s'ébranler de l'ampleur de ce véritable génocide délibérément organisé à l'origine par les Khmers rouges, alors officiellement au pouvoir à Phnom Penh. Aucun pays ne peut désormais rester indifférent devant des violations aussi graves, aussi répétées, aussi délibérées des droits de l'homme les plus élémentaires, notamment du droit à la vie et même à la survie.

Cette situation tragique appelle différentes questions.

Avant 1975, le Cambodge comptait sept à huit millions d'habitants. On nous parle aujourd'hui de trois millions et demi d'habitants. Est-ce à dire que près de la moitié du peuple khmer a disparu dans l'holocauste, à commencer, bien entendu, par les femmes et les enfants sans défense ?

Monsieur le ministre, dans quelles conditions, depuis quand et jusqu'à quel point s'est développé ce génocide ?

Est-il exact que la représentation officielle du Cambodge à l'O.N.U. est toujours exercée par le régime qui a entrepris, organisé et poursuivi l'exécution de ce génocide ?

Quelles mesures le Gouvernement français compte-t-il prendre pour faire poursuivre, au niveau international, les responsables de ce génocide et leurs complices, comme cela a été fait, à juste titre, après la Seconde Guerre mondiale pour le génocide dont a été victime le peuple juif ? (Applaudissements sur les bancs de la majorité.)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre des affaires étrangères.

**M. Jean François-Poncet, ministre des affaires étrangères.** Monsieur le député, vous avez très justement souligné, ce dont je vous remercie, que le problème qui interpele actuellement la conscience universelle est celui du sauvetage du malheureux peuple cambodgien.

Comme vous l'avez indiqué, la France a pris l'initiative de demander la convocation d'une réunion internationale, qui vient de se tenir à New York, pour rassembler une aide à la mesure des besoins. Le principal problème qui se pose aujourd'hui est celui de l'acheminement de cette aide vers ceux qui en ont besoin.

Des progrès sont déjà effectifs. Ce matin, le conseil des ministres a débattu de cette question. En plus de l'aide que la France, à New York, s'est engagée à accorder, elle prendra des mesures pour contribuer, en ce qui la concerne, à l'acheminement de l'aide dans les conditions d'urgence qu'appelle la situation.

J'en viens aux trois questions que vous m'avez posées.

La première a trait à l'ampleur du drame. Toutes les informations en notre possession attestent que le peuple cambodgien a vécu un drame qui, par son ampleur, équivaut bien à un génocide. Malheureusement, les circonstances exactes et les précisions que vous sollicitez ne nous sont pas parvenues dans des conditions qui nous permettent d'en faire état ici en leur donnant une valeur officielle que les indications dont je dispose n'ont pas.

La deuxième question se rapporte à la représentation du Cambodge.

Le 21 septembre dernier, l'Assemblée générale des Nations unies a confirmé, par une majorité de 71 voix, que la représentation du Cambodge à l'O.N.U. continuerait d'être assurée par le Kampuchéa démocratique, c'est-à-dire par les partisans de Pol Pot. Il va de soi que la France n'a pas donné sa voix à cette solution. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française.)

Enfin, une convention internationale du 31 décembre 1949, ratifiée par la France, prescrit la répression du génocide. Mais elle prévoit que, en l'absence d'une cour criminelle internationale, la répression est assurée par les juridictions nationales. Comme il n'existe pas de cour criminelle internationale à l'heure actuelle, on ne voit pas devant quelle juridiction le Gouvernement français — ou tout autre gouvernement — pourrait traduire les responsables du drame cambodgien.

Je vous rappelle que la condamnation des criminels allemands, après la Seconde Guerre mondiale, avait été rendue possible par l'accord de Londres qui a été conclu immédiatement après la guerre par les puissances alliées victorieuses, et par lequel celles-ci avaient traduit les criminels de guerre allemands devant le tribunal de Nuremberg.

Il n'existe pas d'accord analogue concernant le Cambodge, mais, comme je l'ai indiqué au début de ma réponse, la priorité de notre action va au sauvetage du malheureux peuple cambodgien et de ceux qui ont échappé au drame que vous avez mentionné. (Applaudissements sur les bancs de la majorité.)

**M. le président.** Nous en venons aux questions du groupe du rassemblement pour la République.

#### SOCIÉTÉ DU MARCHÉ AUX CUIRS DE DIJON

**M. le président.** La parole est à M. Delhalle.

**M. Jacques Delhalle.** Ma question s'adresse à M. le ministre de l'industrie.

La société Intercoirs a été créée à l'automne 1978 entre des producteurs et des vendeurs de cuirs et de peaux brutes afin d'organiser à Paris une vente publique, unique et mensuelle, avec un système d'intervention sur les prix qui devait, au départ, concerner une seule catégorie de peaux de veau.

Avant cette vente qui s'est tenue à Paris, seules les villes de Rennes et de Dijon voyaient encore se dérouler, chaque mois, des ventes publiques dans leur bourse de commerce.

La société du marché aux cuirs de Dijon a constaté que le nombre des vendeurs publics avait augmenté à Paris, mais que les quantités présentées sur le catalogue restaient faibles par rapport à la production nationale. Elle a estimé que le système ne ralliait pas la majorité des producteurs et que, pour différentes raisons, l'expérience entreprise était un échec. Elle a souhaité alors reprendre ses ventes à Dijon à compter du 23 octobre.

La société vient d'apprendre que l'intervention prévue allait être étendue à l'ensemble des catégories de peaux de veau, puis de bovin. Si elle s'abstenait de participer à la vente de Paris, elle ne pourrait pas bénéficier, pour ses producteurs, du prix éventuel de l'intervention, ce qui placerait ceux-ci dans un état d'infériorité par rapport aux producteurs qui livrent aux vendeurs parisiens.

La société en cause serait dans une position d'infériorité par rapport aux autres vendeurs. Sa collecte s'étend sur treize départements. Elle exporte chaque année 70 à 80 p. 100 de ses cuirs, elle emploie près d'une centaine de salariés et 1 200 producteurs lui confient chaque mois leurs marchandises.

Monsieur le ministre, quelles dispositions pouvez-vous prendre afin d'éviter les graves conséquences que ne manquerait pas d'avoir pour les producteurs et les salariés concernés la situation à laquelle est confrontée la société du marché aux cuirs de Dijon ? (Applaudissements sur plusieurs bancs du rassemblement pour la République.)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'industrie.

**M. André Giraud, ministre de l'industrie.** Monsieur le député, l'Assemblée a maintes fois exprimé ses préoccupations sur la situation des industries du cuir et en particulier de la tannerie.

La situation de la tannerie est rendue très difficile par les fluctuations, parfois considérables, du marché des peaux brutes. C'est la raison pour laquelle il a été décidé, en liaison avec les professionnels concernés, de tenter, à titre expérimental, une régularisation du marché. Cela n'est pas possible pour les peaux de bovin car l'intervention de la France dans le marché mondial est beaucoup trop faible. En revanche, cela paraît réalisable pour certaines catégories de peaux de veau car les fouritures françaises sont prédominantes.

A cet effet a été créée une société d'intervention, composée de cinq sociétés d'abattage et cinq sociétés de collecte. Un essai a été tenté sous l'égide d'une commission où sont représentés les professionnels de l'abattage, de la tannerie et de l'administration. Malheureusement, pendant un certain temps, cette société n'a pu intervenir en raison du niveau très élevé des cours. Les tonnages commercialisés ont d'ailleurs été très limités.

L'intervention n'est donc encore que très partielle et il serait prématuré d'en tirer des conclusions. Quoiqu'il en soit, les observations que vous venez de présenter seront prises en compte lors de l'interprétation de cette expérience.

#### TRAVAILLEURS D'USINOR-DENAIN

**M. le président.** La parole est à M. Pringalle.

**M. Claude Pringalle.** Ma question s'adresse à M. le ministre de l'industrie.

Je tiens à vous faire part, monsieur le ministre, de l'angoisse ressentie par les travailleurs d'Usinor-Denain que la direction veut muter à Dunkerque ou dans d'autres lieux très éloignés de leur domicile. Ces travailleurs sont particulièrement inquiets

car ils estiment ne pas être suffisamment informés, notamment dans les comités de bassin où doivent pourtant être examinés les problèmes concrets.

Les travailleurs expriment plusieurs revendications précises et attendent des réponses qui affecteront leur vie quotidienne.

Y aura-t-il publication des listes d'emplois nouveaux offerts dans les entreprises existantes ou en voie de création dans le Hainaut-Cambrésis et communication d'un calendrier précis des créations de postes ?

Y aurait-il une garantie de l'emploi pour les sidérurgistes qui ont reçu une formation et des contrats à durée indéterminée seront-ils passés ?

Y aura-t-il prolongation de la convention sociale pour éviter d'imposer des mutations ?

Envisagez-vous de mettre à l'étude le projet d'unité de recherche sidérurgique européenne à Denain, sur lequel travaillent les organisations syndicales ?

Enfin, je vous rappelle que le personnel des services centraux d'Usinor-Valenciennes désire être rassuré quant au maintien des activités de la section « Produits longs » après le départ de la gestion des offres à Paris.

La région Nord-Pas-de-Calais a été profondément meurtrie par la crise sidérurgique. Elle est restée digne et calme, alors que certains voulaient l'entraîner à des gestes inconsidérés. Mais les travailleurs de cette région qui m'ont élu pour les représenter attendent maintenant des réponses concrètes. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République.)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'industrie.

**M. André Giraud, ministre de l'industrie.** L'Assemblée connaît parfaitement l'ampleur du problème sidérurgique français ainsi que l'importance des moyens mobilisés par les pouvoirs publics pour y faire face.

Trois objectifs ont été visés :

Premièrement, rendre compétitive la sidérurgie nationale, ce qui a impliqué un effort financier sans précédent ainsi que des restructurations industrielles ;

Deuxièmement, faire en sorte d'offrir à chaque sidérurgiste une solution satisfaisante ;

Troisièmement, préserver l'équilibre économique des régions.

C'est trois objectifs seront atteints aussi bien dans le Nord qu'en Lorraine.

Dans le cas de Denain, un étalement des arrêts d'installations jusqu'à l'été 1980 a été opéré afin de faciliter le reclassement du personnel. Je vous rappelle que le train à bande qui emploie 1 300 personnes, et dont la modernisation a été confirmée cette semaine, sera maintenu.

Sur les 5 000 personnes concernées par les mesures de restructuration, 851 ont demandé à bénéficier de l'aide au départ volontaire et 2 200 de mesures qui résultent de la convention sociale comme la cessation anticipée d'activité. Par conséquent, moins de 2 000 personnes sont intéressées par les mesures de reclassement, soit au sein du groupe, soit dans les entreprises nouvelles qui ont bénéficié du concours du fonds spécial d'aide à l'adaptation industrielle. Je rappelle que, dans le Valenciennois, le fonds spécial a concouru à la création de 5 600 emplois, dont 3 300 d'ici à 1982.

Vous m'avez d'abord interrogé sur les possibilités d'information offertes aux salariés. Bien entendu, il appartient aux responsables d'apporter toutes les informations nécessaires aux personnels concernés. Je crois qu'ils s'acquittent de cette tâche, mais je le leur rappellerai.

Au cours de la réunion du 18 septembre dernier, le comité d'établissement de Denain a largement évoqué ces problèmes. Deux numéros spéciaux du journal d'entreprise y ont d'ailleurs été consacrés. Le préfet du département suit les événements de très près et les salariés peuvent s'adresser à lui en cas de besoin.

Vous m'avez ensuite questionné sur l'éventuel projet d'une unité de recherche sidérurgique à Denain.

Deux pôles de recherche sidérurgique existent actuellement en France, l'un aux environs de Paris, l'autre en province et il ne me semble ni opportun, ni nécessaire, d'en créer un troisième.

Nous réunirons cependant prochainement au ministère le directeur concerné et les représentants des organisations syndicales pour examiner tous les problèmes de la recherche. Toutes les propositions syndicales seront naturellement examinées.

## DROIT DE GRÈVE DANS LE SECTEUR PUBLIC

**M. le président.** La parole est à M. Bonhomme.

**M. Jean Bonhomme.** Monsieur le ministre des transports, je voulais vous interroger sur la désorganisation causée dans le trafic aérien par la grève des contrôleurs de la navigation aérienne, mais mon collègue M. Gaudin vient de vous poser une question à ce sujet. Je n'ai rien à ajouter, sinon que l'exaspération des passagers traduit de plus en plus la volonté des usagers de ne pas devenir les otages résignés d'un conflit du travail.

Vous avez certes répondu, monsieur le ministre, mais nous n'avons pas trouvé dans vos propos, la marque d'une détermination gouvernementale aussi ferme que nous l'aurions désirée. (*Murmures sur les bancs des socialistes.*)

Cependant, cette affaire n'est qu'un aspect d'un problème infiniment plus vaste, et je souhaiterais connaître les intentions du Gouvernement en matière de grève dans les services publics. (*Exclamations sur les bancs de l'opposition. — Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

L'exercice d'un monopole par certains services publics implique en contrepartie l'obligation d'assurer la régularité et la continuité du service et non la création de féodalités pouvant s'arroger un pouvoir discrétionnaire sur les citoyens de ce pays. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

Dès lors qu'un groupe d'agents des services publics croit détenir le droit, pour satisfaire des revendications catégorielles, de paralyser l'outil de travail que la nation leur a confié et de désorganiser l'activité du pays, il ne s'agit plus de l'exercice normal mais d'une véritable perversion du droit de grève.

J'ai déjà interrogé le Gouvernement et il m'a répondu ne pas envisager, ni à court ni à long terme, le dépôt d'un projet de loi à ce sujet.

Je tiens à lui indiquer que je rapporterai prochainement, devant la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, plusieurs propositions de loi tendant à réglementer l'exercice du droit de grève dans les services publics. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité. — Exclamations sur les bancs de l'opposition.*)

**M. André Delehedde.** Fasciste !

**M. Jean Bonhomme.** En agissant ainsi, nous reprendrons simplement les directives données en 1954 par MM. Mitterrand et Mendès-France, n'ayez crainte. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

Le Gouvernement a-t-il l'intention d'inscrire ces textes à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

**M. Pierre Joxe.** A l'ordre du jour prioritaire !

**M. le président.** La parole est à M. le ministre des transports.

**M. Joël Le Theule,** ministre des transports. Monsieur Bonhomme, il n'est pas en mon pouvoir de répondre à votre dernière question, puisque l'ordre du jour de l'Assemblée est établi par la conférence des présidents. (*Exclamations sur les bancs de l'opposition.*)

**MM. Pierre-Charles Krieg et Guy Guerneur.** Allons, allons !

**M. le ministre des transports.** En revanche, je répondrai en détail aux problèmes de fond que vous avez soulevés afin qu'il ne subsiste aucune ambiguïté.

**M. Hector Rolland.** Très bien !

**M. le ministre des transports.** Depuis quelques jours, des mouvements ont été déclenchés à l'initiative de certains syndicats.

**M. André Delehedde.** Quelle horreur !

**M. le ministre des transports.** Ils sont naturellement contraires à la loi, puisque celle-ci prévoit la continuité du service dans le domaine de la navigation aérienne.

**M. Pierre Mauger.** Il faut appliquer la loi !

**M. le ministre des transports.** L'année dernière, ces mêmes syndicats avaient justifié le déclenchement d'une grève en invoquant la sécurité des passagers. Cette année, ils n'hésitent pas, selon les jours, à retarder le décollage des appareils d'une heure, de trois heures, voire de huit heures et demie, comme ce fut le cas hier.

**M. Guy Guerneur.** Ce sera bientôt une semaine !

**M. le ministre des transports.** L'action qu'ils ont engagée est illégale ; elle constitue une faute de service et elle sera sanctionnée comme telle. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

**Plusieurs députés du rassemblement pour la République.** Comment ?

**M. le ministre des transports.** Ce mouvement est en outre particulièrement odieux — vous avez eu raison de le souligner, monsieur Bonhomme — puisqu'il consiste à utiliser la gêne des usagers pour faire pression sur l'administration. Afin que cette pression soit efficace, la tactique employée est d'accroître cette gêne jusqu'à la rendre insupportable.

Pourtant, depuis le début du mois de juillet, six réunions ont été organisées entre l'administration et les représentants du personnel, tant au niveau des services qu'à celui de mon cabinet. Je vous indique d'ailleurs qu'un seul syndicat a répondu à la proposition de rencontre que nous avions formulée au début du mois de septembre. Il est en outre significatif que le mouvement ait été déclenché le jour même d'une réunion du comité technique paritaire, sans doute afin de faire pression sur les débats.

Or, en un an, beaucoup a été accompli et je citerai l'indexation des primes d'exploitation, l'ouverture plus large du recrutement du corps des contrôleurs aux techniciens de l'aviation civile, le maintien de la quasi-totalité des primes d'exploitation au bénéfice des officiers contrôleurs qui désirent quitter les salles de contrôle après seize ans d'ancienneté, l'adaptation progressive au trafic des aéroports des affectations des contrôleurs et des techniciens de l'aviation civile compte tenu de leurs qualifications.

L'Etat a accordé à ces agents une situation à part dans la fonction publique, eu égard aux sujétions qui s'imposent à eux en raison notamment de la continuité du service que la loi a mis à leur charge.

Est-il possible d'aller plus loin ? Je réponds, non sans hésiter ! Qu'il s'agisse des effectifs, des revenus, des conditions de travail, de la sécurité — le problème n'a d'ailleurs plus été soulevé par les intéressés — ou même de la répartition de l'espace aérien entre les utilisations civiles et militaires, plus rien n'est négociable.

Pour le démontrer, je tiens à apporter à l'Assemblée des informations complémentaires sur tous ces sujets.

En ce qui concerne les effectifs, il y avait, en 1969, 794 officiers et contrôleurs et 1 492 techniciens. A la suite d'une intégration partielle, nous comptons, en 1972, 1 858 officiers et 1 000 techniciens et, l'année dernière, les effectifs atteignaient 2 499 pour les officiers et 995 pour les techniciens.

Le projet de budget pour 1980 qui a été adopté par l'Assemblée nationale prévoit en outre l'embauche de 128 contrôleurs de la navigation aérienne — 107 pour remplacer des départs en retraite et 21 pour des créations de postes — et de 101 techniciens dont 65 pour compenser des départs en retraite et 36 pour des emplois nouveaux.

**M. Guy Ducoloné.** Ce n'est pas la question !

**M. le ministre des transports.** Je note qu'on ne demande pas une augmentation des effectifs !

**M. Antoine Gissinger.** Très bien !

**M. le ministre des transports.** En matière de revenus, quelle est la situation des officiers contrôleurs ?

Un élève contrôleur de dix-neuf ans, à l'école de Toulouse, perçoit 2 982 francs par mois alors qu'un élève d'une école normale est payé 3 260 francs par mois. A vingt-quatre ans, ce contrôleur est au premier échelon avec un revenu mensuel de 5 749 francs. Pendant ce temps, celui qui prépare l'agrégation à l'école normale supérieure touche une indemnité de 4 998 francs et celui qui est devenu instituteur 3 863 francs. A trente ans, l'officier contrôleur perçoit en moyenne 8 000 francs par mois contre 6 910 francs au professeur agrégé sorti de « normal sup' » et 4 771 francs à l'instituteur d'ancienneté équivalente. (*Exclamations sur les bancs de l'opposition.*)

**M. Louis Mexandeau.** Et Dassault !

**M. le ministre des transports.** Je sais que ces chiffres vous gênent mais il est bon que l'Assemblée les connaisse ! (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

A quarante-deux ans, l'officier contrôleur parisien a un revenu mensuel de 9 137 francs alors que le professeur agrégé touche 9 187 francs et l'instituteur 5 581 francs. Je pourrais poursuivre, mais pour en terminer avec ce chapitre, je préfère me contenter de rappeler que l'âge de la retraite est de soixante-cinq ans pour le professeur agrégé et de cinquante-cinq ans pour l'officier contrôleur.

Examinons maintenant les conditions de travail de ces catégories.

L'horaire théorique de présence dans les centres est de trente-six heures, mais il n'y a en réalité que trente heures de travail effectif au maximum, y compris les heures de repos.



(Sourires sur les bancs de la majorité.) En période hivernale, les horaires sont encore moins importants en raison d'une activité aérienne moindre.

J'ajoute que les officiers contrôleurs bénéficient de cinquante-six jours ouvrables de congés, ce qui représente en fait plus de onze semaines. (*Murmures sur divers bancs de la majorité.*)

**M. Charles Miossac.** Des sanctions !

**M. le ministre des transports.** C'est pourquoi, mesdames, messieurs les députés, ne sont négociables ni les effectifs, ni les revenus, ni les conditions de travail. En outre, plus aucune revendication ne concerne les problèmes de sécurité.

Quant à la question des espaces militaire et civil, nous avons modifié les dispositions antérieures, en accord avec mon collègue le ministre de la défense. Jusqu'à 6 000 mètres d'altitude 40 p. 100 de l'espace aérien appartient au domaine civil. Cette proportion est même supérieure à 50 p. 100 au-dessus de 6 000 mètres, ce qui est largement suffisant. Il n'y a pas de problème.

La mixité qui est parfois dénoncée à l'occasion de certains conflits n'est que symbolique et elle s'exerce uniquement dans certaines tours de contrôle. Je regrette même qu'elle ne soit pas plus forte. Pour autant, je puis vous affirmer qu'il n'est nullement question de militariser ce corps, quoique certains prétendent.

En fait, monsieur le député, nous assistons à la manifestation d'une attitude corporatiste, comme il en existe, hélas, dans un certain nombre de corps protégés par leur situation et assurés de la sécurité de l'emploi.

Ma réponse est nette : il n'y aura pas de concession supplémentaire. Je vous ai décrit la situation actuelle. Il serait stupide, il serait absurde d'aller au-delà. (*Vifs applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

**M. Lucien Villa.** C'est un diktat !

**M. le président.** Nous en arrivons aux questions de l'opposition, et d'abord à celles du groupe communiste.

#### REVENDEICATIONS DE PERSONNELS DE LA RECHERCHE MEDICALE

**M. le président.** La parole est à M. Millet.

**M. Gilbert Millet.** Monsieur le ministre de la santé et de la sécurité sociale, la recherche médicale est en danger : tel est le cri d'alarme que viennent de lancer 2 000 chercheurs de biologie médicale. Toute une série de mesures portent en effet atteinte au potentiel de recherche de notre pays.

En brisant les équipes, en compromettant l'avenir professionnel des chercheurs et celui de leurs travaux personnels, en réduisant les conditions d'accès à la recherche, elles mettent en cause la recherche fondamentale et la capacité d'innovation.

Placées sous le double aspect de l'austérité et du redéploiement de la recherche dans le canal étroit du soutien aux grands intérêts privés — industrie pharmaceutique et appareillage médical notamment — ces mesures complètent les dispositifs d'atteinte à la santé qui frappent l'hôpital, les médecins et la sécurité sociale.

En s'attaquant au mouvement de la connaissance médicale, elles mettent en cause la protection de la santé des Français.

Elles procèdent d'une politique de déclin de la France.

Je vous demande en conséquence de répondre à l'inquiétude de ces chercheurs, dont l'action est si importante pour l'intérêt national. (*Applaudissements sur les bancs des communistes.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de la santé et de la sécurité sociale.

**M. Jacques Barrot, ministre de la santé et de la sécurité sociale.** Monsieur le député, dans *Cendrillon*, la fée transforme une citrouille en carrosse, il ne faudrait pas faire le contraire ! (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

La réforme a été demandée par tous les milieux de la recherche. Elle est donc menée dans l'intérêt des chercheurs, pour accroître l'efficacité de ce secteur.

Cette réforme dont je vais rappeler les grandes lignes prévoit d'abord le raccourcissement de la période probatoire, ce qui est favorable aux chercheurs.

Elle tend ensuite à permettre un recrutement plus sélectif certes, mais également plus transparent. Cette disposition est aussi conforme à l'intérêt des chercheurs.

Enfin, elle impose l'obligation de la mobilité, ce qui est nécessaire pour accroître les compétences et les connaissances du chercheur et pour préserver son indépendance.

**M. Gilbert Millet.** Et la continuité des travaux scientifiques ?

**M. le ministre de la santé et de la sécurité sociale.** Monsieur le député, permettez que je vous réponde.

Tous ces principes ont longuement été réclamés par les chercheurs.

Il est cependant exact que les chercheurs médicaux sont dans une situation un peu particulière car, après avoir suivi de longues études, ils vivent dans le milieu hospitalier dont les particularités sont nombreuses. Il est donc nécessaire que l'application de cette réforme aux recherches médicales tienne compte de leur spécificité.

C'est pourquoi j'ai demandé à M. le directeur général de l'I. N. S. E. R. M. de multiplier les contacts avec les représentants qualifiés des chercheurs. Il recueille actuellement leur avis et, lorsque le moment sera venu de rédiger les décrets d'application, nous tiendrons compte des observations qu'il aura recueillies.

Monsieur le député, j'ai réuni autour de moi, il y a quelques jours, des chercheurs qui font autorité dans ce pays. Ils ont rappelé combien ils appréciaient les principes de la réforme et ils m'ont demandé de ne céder à aucun prix à ce sujet. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

#### REVENDEICATIONS DES SALARIÉS DE RHÔNE-POULENC-INDUSTRIE

**M. le président.** La parole est à M. Maisonnat.

**M. Louis Maisonnat.** Pour répondre au lock-out de 104 ouvriers qui travaillent en amont et en aval de l'atelier d'oxyde de carbone, et pour défendre leurs justes revendications, les 2 500 travailleurs de Rhône-Poulenc-Industrie à Pont-de-Claix sont en grève depuis vingt et un jours.

Alors que les travailleurs montrent un remarquable esprit de responsabilité pour sauvegarder l'outil de travail, en particulier à la saumurion, la direction du trust se livre à des manœuvres de diversion et à des pressions sur le personnel. Mais celles-ci sont restées sans effets puisque lundi dernier, alors que les portes de l'usine étaient ouvertes, 212 ouvriers, employés et cadres seulement — dont la moitié environ sont aussitôt ressortis — sur les 2 500 travailleurs de l'établissement sont entrés dans l'usine à nouveau complètement occupée.

L'attitude des dirigeants de Rhône-Poulenc-Industrie est intolérable.

Monsieur le ministre de l'industrie, quelles mesures comptez-vous prendre pour que des propositions raisonnables soient présentées par la direction afin que le règlement du conflit intervienne rapidement ? (*Applaudissements sur les bancs des communistes.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'industrie.

**M. André Giraud, ministre de l'industrie.** Monsieur le député, ma réponse sera brève : appliquer la loi. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

#### GRÈVE A L'ENTREPRISE ALSTHOM

**M. le président.** La parole est à Mme Fost.

**Mme Paulette Fost.** Monsieur le Premier ministre, l'intransigeance des patrons d'Alsthom provoque la poursuite et le durcissement d'un conflit qui dure depuis plus d'un mois.

Dans toutes les entreprises du groupe concerné, l'action unie et déterminée des travailleurs est plus que jamais à l'ordre du jour car elle est seule capable de déjouer les manœuvres et les faux-semblants de négociation.

En ce qui concerne l'usine de Belfort, la direction n'a présenté hier soir aucune proposition nouvelle qui soit de nature à favoriser une issue positive du conflit. Proposer, comme elle l'a fait, que le treizième mois soit autofinancé par les travailleurs sur leurs augmentations de salaire relève davantage du cynisme que de la volonté de faire progresser la négociation.

En accord avec les salariés en lutte, les syndicats formulent de nouvelles propositions. Il appartient au Gouvernement d'intervenir pour qu'elles aboutissent. Quelles dispositions allez-vous prendre en ce sens ? (*Applaudissements sur les bancs des communistes et sur plusieurs bancs des socialistes.*)

**M. le président.** La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre du travail et de la participation, chargé de la formation professionnelle.

**M. Jacques Legendre, secrétaire d'Etat.** Le conflit que vous évoquez, madame le député, est bien connu des membres de l'Assemblée nationale puisque diverses interventions ont eu lieu à ce sujet dans cette enceinte.

**M. Jean-Pierre Chevènement.** Sans aucun effet sur le Gouvernement !

**M. Jacques Legendre, secrétaire d'Etat.** Le Gouvernement, et en particulier M. Robert Boulin, sont intervenus à plusieurs reprises...

**M. Jean-Pierre Chevènement.** Sans aucun succès !

**M. Jacques Legendre, secrétaire d'Etat.** ... pour favoriser une solution négociée. Le président de la société a reçu les représentants belfortins au comité central d'entreprise le 5 octobre. Le 6 et le 7 du même mois, le directeur départemental du travail réunissait sans succès les parties concernées, puis il assurait la navette entre les interlocuteurs pour éviter la rupture des contacts.

**M. Raymond Forni.** Et la responsabilité du Gouvernement ?

**M. Jacques Legendre, secrétaire d'Etat.** Finalement, une commission départementale de conciliation a pris le relais ; sa dernière séance s'est terminée ce matin à cinq heures.

**M. Jean-Pierre Chevènement.** Sans aucune proposition nouvelle !

**M. Jacques Legendre, secrétaire d'Etat.** Des propositions ont été élaborées et soumises à l'intersyndicale qui doit indiquer ce soir à dix-huit heures trente si elle accepte que les salariés soient consultés sur ces propositions. C'est ce que je souhaite personnellement car il n'est pas de voie plus démocratique que de donner à chacun des salariés l'occasion de faire connaître sa position. (Applaudissements sur les bancs de la majorité.)

**M. Jean-Pierre Chevènement.** C'est un scandale !

**M. Raymond Forni.** Qu'a fait le Gouvernement ?

#### REVENDEICATIONS DES CONTRÔLEURS DE LA NAVIGATION AÉRIENNE

**M. le président.** La parole est à M. Kalinsky.

**M. Maxime Kalinsky.** Monsieur le ministre des transports, vous êtes le seul responsable des difficultés que rencontrent les passagers dans les aéroports (Vives protestations sur les bancs de la majorité. — Applaudissements sur les bancs des communistes) car vous vous obstinez depuis plus d'un an à refuser d'engager de véritables négociations. (Nouvelles protestations sur les bancs de la majorité.)

**M. le président.** Écoutons M. Kalinsky !

**M. Maxime Kalinsky.** Monsieur le ministre, contrairement à vos affirmations, les luttes des personnels de la navigation aérienne mettent en lumière votre politique de gâchis et d'autoritarisme. (Nouvelles protestations sur les bancs de la majorité.)

Gâchis qui, en limitant les possibilités de travail de ces techniciens et de ces ingénieurs du fait de l'insuffisance en personnel, aggravée par l'augmentation du trafic et le manque d'un matériel fiable, ne permet pas de répondre aux besoins du transport aérien.

Gâchis financier, avec votre projet de déplacement à Reims d'une partie du centre d'Athis-Mons, sans apport de technologie nouvelle et sans personnel supplémentaire, ce qui ne créera ni plus de sécurité ni plus de régularité dans l'écoulement du trafic aérien. Au contraire, cela réduit d'ores et déjà de façon dangereuse les crédits pour tous les centres.

Autoritarisme, en refusant d'écouter les hauts techniciens qui ont la responsabilité quotidienne d'assurer la sécurité et qui vous disent que vous faites erreur sur le choix des matériels, sur l'organisation du travail et sur l'insuffisance des effectifs.

Au lieu de négocier, vous sanctionnez le personnel. Cela ne fait que renforcer et durcir le mouvement.

Je vous demande donc une fois de plus, monsieur le ministre, si vous allez enfin vous décider à engager les réelles négociations...

**Nombreuses voix sur les bancs de la majorité.** Non !

**M. Maxime Kalinsky.** ... que ne cessent de réclamer les personnels. (Applaudissements sur les bancs des communistes. — Exclamations sur les bancs de la majorité.)

**M. Guy Guerneur.** Vous avez été mal « aiguillé ».

**M. le président.** La parole est à M. le ministre des transports.

**M. Joël Le Theule, ministre des transports.** Monsieur le président, je croyais avoir déjà répondu à des questions de cette nature. Manifestement, M. Kalinsky n'a pas entendu mes réponses. Aussi vais-je les reprendre. (Mouvements divers.)

**M. Roland Nungesser.** Ce n'est pas la peine !

**M. le ministre des transports.** Je dirai à M. Kalinsky qu'il a, dans le domaine du trafic aérien, une conception particulière. Il souhaite que les avions n'atterrissent plus à Orly.

Il souhaite maintenant que la nouvelle construction, décidée en 1976, réclamée par la municipalité dirigée par l'un de ses amis, ne soit plus réalisée à Reims, et il parle de gâchis et d'autoritarisme.

Je lui laisserai la responsabilité du jugement qu'il porte sur mon caractère pour répondre sur le prétendu gâchis.

Il y avait jadis trois centres de contrôle de la navigation aérienne en France. Le centre de Brest a été créé à l'applaudissement général. La décision de construire un nouveau centre à Reims — et je rappelle que le projet a été lancé en 1976 — a été approuvée de la même manière, car le centre d'Athis-Mons apparaît débordé.

Les travaux ont commencé et, à ma connaissance, jamais le parti communiste n'a protesté contre ce projet. Je serai d'ailleurs curieux de relire — c'est ce que je ferai ce soir — le compte rendu de la discussion du budget des transports qui a eu lieu il y a quelques jours et l'exposé prononcé à cette occasion par M. Montdargent. Celui-ci s'est bien gardé de protester contre la construction du centre de Reims. (Exclamations sur les bancs des communistes.)

On se réjouit donc de la construction de ce centre, mais on indique qu'il ne servira à rien et qu'il ne sera doté d'aucun matériel fiable.

J'ai lu dans la presse — et en particulier dans la presse communiste — que ce centre n'aurait pas de radar. Je précise donc que la station de Reims sera une station complète, équipée d'un radar, et qu'elle pourra aussi bien recevoir les images des centres voisins qu'en envoyer elle-même.

D'autre part, des postes seront créés pour le centre de Reims. Cela est bien exact. Il est non moins certain que des fonctions actuellement tenues à Athis-Mons le seront à Reims. Mais le bilan Reims plus Athis-Mons sera nettement supérieur en personnel à ce qu'il est actuellement.

J'entends déjà le type de discours que l'on tiendra lorsqu'il sera demandé à des ingénieurs ou à des techniciens d'Athis-Mons d'aller à Reims. On parlera de déportation ! (Exclamations sur les bancs des communistes.)

C'est le mot que l'on emploiera ! On parle bien de démantèlement !

On était d'accord, d'après certaines déclarations, pour aller bien gardé de le dire en 1976.

En fait, il y a un service public qui marche bien, grâce au travail des ingénieurs et des techniciens, grâce aussi à la responsabilité qu'assume l'administration de mon ministère.

On dénonce — et je dois dire, messieurs, que, dans votre parti, la recherche de vocabulaire n'est pas très grande — le « démantèlement » de ce qui existe. A vous croire, tout serait démantelé en France, notamment en ce qui concerne la navigation aérienne. Mais, dans ce domaine particulier, s'il y avait démantèlement, celui-ci serait le fait des mouvements irresponsables qui aboutissent à substituer à l'autorité publique l'arbitraire syndical. (Applaudissements sur les bancs de la majorité. — Exclamations sur les bancs des communistes.)

#### ACCORD DU G.A.T.T.

**M. le président.** La parole est à M. Porcu.

**M. Antoine Porcu.** Monsieur le ministre des affaires étrangères, le 3 octobre dernier, la commission des Communautés européennes a approuvé l'accord final des négociations du G.A.T.T.

Aujourd'hui, il est même question que cet accord soit signé par la commission européenne au nom des Neuf, en vertu des dispositions du traité de Rome. Or les négociations du G.A.T.T. déterminent l'avenir de notre commerce extérieur et, par extension, celui de nos secteurs industriel et agricole. De ce fait, il est indispensable que la France soit représentée en tant que telle dans ce genre de négociations, qu'elle signe et ratifie les accords qu'elle décide de conclure. Il ne peut y avoir de délégation de compétence dans un domaine aussi vital pour la souveraineté et l'indépendance nationale.

Monsieur le ministre, le groupe communiste exige (Protestations sur les bancs de la majorité.) oui, exige le respect de la souveraineté nationale.

Nous exigeons également... (Nouvelles protestations sur les mêmes bancs.)

Laissez-nous parler !

**M. le président.** Écoutons M. Porcu, mes chers collègues.

**M. Antoine Porcu.** Nous exigeons, dis-je, premièrement, que le texte de l'accord final soit porté à la connaissance du Parlement français et débattu par lui avant signature ; deuxième-

ment, que le Gouvernement français soit intransigeant sur la question de la signature de l'accord par chacun des Etats parties à cet accord.

Par ailleurs, êtes-vous prêt, monsieur le ministre, à prendre l'engagement que la France ne cédera pas, comme en mars 1979 lors de la signature du protocole d'accord, en acceptant que ce soit la commission européenne qui paraphe l'accord au nom de notre pays? (Applaudissements sur les bancs des communistes.)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'économie.

**M. René Monory, ministre de l'économie.** Monsieur le député, je réponds à la place de mon collègue M. Jean-François Deniau qui est actuellement en voyage au Mexique et qui, bien avant que vous « exigiez », a beaucoup exigé de ses partenaires dans les discussions du G. A. T. T. (Applaudissements sur les bancs de la majorité.)

La phase de négociation proprement dite des négociations commerciales multilatérales — dénommées couramment « Tokyo Round » — s'est achevée en réalité le 12 avril dernier par le paraphe à Genève par les principaux pays industrialisés des textes et accords mis au point au plan international.

Ainsi que le ministre du commerce extérieur l'a déjà exposé devant l'Assemblée nationale les 6 et 18 avril dernier, en réponse à des questions posées respectivement par MM. Emmanuelli et Mayoud, ces textes étaient conformes aux objectifs fixés par le Gouvernement et permettaient de dresser un bilan favorable de cette négociation pour la France et pour la Communauté.

L'adoption définitive du résultat de ces négociations était, en outre, subordonnée à une insertion correcte de leurs dispositions dans la législation interne des Etats-Unis. Cette insertion ayant été effectuée, la Communauté économique européenne doit maintenant conclure officiellement à son tour ces négociations.

Le ministre du commerce extérieur a toutefois estimé que les pays membres de la Communauté devraient, avant de s'engager définitivement, pouvoir apprécier les textes d'application internes à la Communauté qui lui permettront d'aligner son application quotidienne et effective des accords sur les pratiques qui seront suivies par ses principaux partenaires industrialisés.

Cet avis a été suivi par nos partenaires de la Communauté qui ont accepté de repousser à une prochaine session du conseil des ministres de la Communauté la conclusion définitive de ces négociations.

Je puis vous affirmer en conclusion, ayant suivi de très près tous les travaux qu'a menés M. le ministre du commerce extérieur, que celui-ci a agi avec beaucoup d'autorité, beaucoup de volonté et toujours dans le respect des intérêts de la France.

Vous ne vous en étiez peut-être pas encore aperçu, monsieur Porcu, mais le Gouvernement français a pour habitude de défendre les intérêts de la France. (Applaudissements sur les bancs de la majorité.)

**M. Antoine Porcu.** Et le débat au Parlement?

**M. le président.** Nous en venons aux questions du groupe socialiste.

#### SUITE DE PLUSIEURS AFFAIRES RÉCENTES

**M. le président.** La parole est à M. Fabius.

**M. Laurent Fabius.** Monsieur le Premier ministre, il y a de cela huit jours, le ministre du travail disparaissait de façon tragique. Sa disparition a soulevé, au-delà des divergences d'opinion politique, une émotion considérable.

Cette émotion et la décence nous interdisaient d'évoquer cette question, la semaine dernière, devant l'Assemblée nationale. Le souci de la clarté nous impose de le faire aujourd'hui.

En le faisant, nous entendons écarter évidemment tout aspect polémique, toute attaque contre les personnes. Nous croyons simplement qu'il est de notre devoir de parlementaires socialistes d'être les interprètes des interrogations qui montent de toutes parts dans le pays. Il ne serait pas compréhensible que l'Assemblée nationale soit la seule enceinte où ces problèmes ne soient pas évoqués. Et comme ils sont graves, car ils touchent à l'esprit public, nous avons décidé d'y consacrer tout le temps dont nous disposons aujourd'hui pour questionner le Gouvernement.

L'opinion éprouve, à propos du décès de M. Boulin, en même temps que de l'émotion, une très grande perplexité. Les motifs, les circonstances, les conditions exactes, tout cela n'apparaît pas clair. Dans les lettres qu'il a laissées, le ministre du travail met en cause en particulier l'actuel garde des sceaux.

Le communiqué que celui-ci a publié est juridiquement inexact quand il évoque, par exemple, les relations du ministre de la justice et du parquet. Il est peu convaincant sur le fond quand il s'abrite derrière l'indépendance de la justice, si nécessaire, mais si souvent malmenée par le Gouvernement.

La situation a pris aussi la forme d'un véritable règlement de comptes au sein de la majorité, ce qui rend les choses plus obscures encore. Notre première question est celle, toute simple, que des millions de Français se posent — et il ne suffit pas d'affirmer que l'instruction judiciaire suit son cours pour y répondre : Etes-vous réellement prêt à rechercher la vérité? Qui nous garantit qu'une fois de plus celle-ci ne sera pas étouffée?

Pendant cette période, une chose en tout cas est apparue avec évidence : votre détermination à choisir la presse comme bouc émissaire. Nous, les socialistes, l'avons dit immédiatement : cette méthode n'est pas acceptable. Ni sur le plan des principes : la liberté de la presse garantit la démocratie. Ni sur le plan des faits : les lettres publiées ont rendu ces accusations dérisoires.

Ce qui est plus grave, c'est peut-être le réflexe : si la presse énonce des affirmations qui peuvent embarrasser le pouvoir, c'est qu'elle manipule ou qu'elle est manipulée!

En tout cas, qu'elle se taise! Comme si, trouvant du reste d'étranges alliés, vous ne tolérez les journalistes que complaisants. Nous savons que les journalistes honnêtes sont incommodes. Cela vous gêne-t-il? C'est le prix de la démocratie dans le respect nécessaire des règles de la profession.

D'où notre deuxième question : après avoir été si prompts à mettre en cause la presse et de façon erronée, allez-vous faire maintenant justice de ces fausses accusations?

Cette « affaire », puisqu'on lui a donné ce nom, survient malheureusement avec et après beaucoup d'autres. Elles ont conduit l'opinion internationale à parler de la « France des scandales ». Si on cherche à en mesurer les conséquences sur l'audience et sur le crédit du pays, on constate que les jugements sont très sévères. Alors que les hommes au pouvoir devraient être irréprochables et, en particulier, transparents dans leur situation matérielle, alors que tout abus lié à l'exercice d'une fonction publique doit être dénoncé et sanctionné, voilà que les plus hauts responsables de l'Etat ont été mis en cause de façon précise et argumentée, sans qu'à aucun moment des réponses convaincantes aient été apportées.

Les exemples sont sur toutes les lèvres.

Refuse-t-on de répondre parce qu'on ne le peut pas? Ou parce qu'on ne veut pas s'abaisser? Mais ce n'est jamais s'abaisser que de dire la vérité. Et comment ne pas relever cette formidable contradiction : un pouvoir d'ordinaire prolix quand il fait sa propagande et devenu tout à coup muet quand il devrait se justifier.

Notre troisième question est donc celle-ci : les intéressés vont-ils enfin s'expliquer devant le peuple français comme l'exige la démocratie? Selon quelle forme et à quelle date?

Enfin, il existe un trouble, un malaise plus vaste à travers le pays. La grave crise économique et sociale, liée aux conséquences de votre politique, se double d'une crise de nature morale. Les Français sont fatigués de certaines pratiques, lassés du secret et de la centralisation comme habitudes de gouvernement, écœurés par la puissance de l'argent et des influences. Ils voient se désagréger l'Etat, beaucoup le ressentent et disent à bon droit : Assez!

Les hommes au pouvoir, souvent, leur apparaissent incapables de maîtriser la situation générale et comme n'ayant, au fond, d'autre projet que de rester en place. Nous ne nous posons pas en donneurs de leçons. Nous ne nous substituons pas non plus à ceux dont le métier est de chercher et de fournir l'information. Mais nous vous disons : d'une certaine façon, votre société se décompose et vous en êtes responsables. Où tout cela conduira-t-il?

Ce serait à vous de répondre avec précision, car ce sont là les questions précises que se posent et que vous posent les Français.

Vous devez des explications précises à la représentation nationale. Si nous n'en obtenons pas, le groupe socialiste et l'opinion publique vous jugeront avec d'autant plus de réprobation. Pour notre part, nous sommes sûrs qu'à tolérer dégradation, compromission et obscurité, on porte tort à la démocratie, à la population et au pays. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

**M. le président.** La parole est à M. le Premier ministre. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et sur de nombreux bancs du rassemblement pour la République.)



**M. Raymond Barre, Premier ministre.** Monsieur le député, vous avez cru bon d'interroger le Gouvernement sur ce que vous avez appelé les affaires en cours.

Il est bien normal que la représentation nationale interroge le Gouvernement et que celui-ci lui réponde.

S'agissant de ces affaires dont vous venez de parler et à propos desquelles vous avez posé des questions, je voudrais simplement dire ceci : il y a des affaires judiciaires en cours d'instruction.

A ce propos, je voudrais dire qu'il n'y a pas d'affaire Boulin. Il y a une affaire Groult-Tournet.

Les affaires judiciaires sont entre les mains des autorités judiciaires et je n'ai pas le sentiment qu'il y ait eu de leur part le moindre manquement. Je n'ai pas non plus, monsieur le député, le sentiment que M. le garde des sceaux ait manqué à ses responsabilités. S'il y avait manqué, il ne serait plus garde des sceaux.

Le Gouvernement n'a pas à interférer dans le déroulement des affaires en cours d'instruction, et il n'y interférera pas.

Vous m'avez posé une question, monsieur le député : le Gouvernement, avez-vous dit, veut-il, souhaite-t-il la vérité ? Je vous réponds : le Gouvernement ne fuit pas la vérité et, personnellement, monsieur Fabius, je ne la fuis pas ; le Gouvernement veut et souhaite la vérité, et celle-ci apparaîtra conformément aux procédures d'un pays démocratique.

Et puis, au-delà de ces affaires en cours d'instruction, vous faites état de rumeurs, d'insinuations, de calomnies qui se sont développées au cours de ces dernières semaines et qui s'attaquent sans vergogne à des hommes publics, dans leur dignité et dans leur honneur.

Sur ce point, monsieur Fabius, je vous réponds que le Gouvernement se détourne avec dégoût et avec mépris de toutes ces manœuvres, d'où qu'elles viennent (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et sur quelques bancs du rassemblement pour la République*) et qu'il s'en tiendra le plus loin possible.

Vous avez parlé des attaques portées contre la presse, et vous vous êtes adressé à moi en ma qualité de Premier ministre. Monsieur Fabius, je n'ai jamais porté, et notamment au cours de ces derniers jours, aucune attaque contre la presse.

Je dirai simplement ceci : je laisse dans toutes ces « affaires » — comme vous dites — chaque homme, chaque journaliste en face de sa conscience. J'estime que la conscience existe encore et que c'est peut-être la meilleure barrière.

Vous avez parlé de l'opinion internationale et vous m'avez dit que la France apparaissait comme la France des scandales. Monsieur Fabius, je suis très sensible à l'intérêt que l'étranger et la presse étrangère portent à la situation française ; mais je dois dire que nous avons, en ce qui nous concerne, nous, Français, fait preuve de plus de réserve et de plus de tenue lorsque se sont produits, dans d'autres pays, des événements qui eussent mérité des commentaires, certainement beaucoup plus justifiés. (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et sur de nombreux bancs du rassemblement pour la République.*)

Enfin, monsieur Fabius, vous avez affirmé que les hommes au pouvoir devaient être irréprochables. Permettez-moi de vous dire que tous ceux que je connais qui détiennent à l'heure actuelle des responsabilités s'efforcent de l'être, quoi que l'on dise.

**Plusieurs députés socialistes.** S'efforcent... !

**M. le Premier ministre.** Quoi que l'on dise !

Ceux qui croient que les hommes qui assument les responsabilités n'ont d'autre idée que de les garder pour l'éternité, ne se rendent pas exactement compte, je l'espère, de ce qu'ils disent et de ce que représentent actuellement la charge et la responsabilité de ceux qui ont à conduire, dans le monde que nous connaissons, les affaires de leur pays.

Peut-être ces hommes commettent-ils des erreurs. Peut-être ne sont-ils pas à la mesure de ces immenses difficultés. Plutôt que des critiques, qui sont toujours justifiées, mais qui, dans certains cas, sont inadmissibles, un peu d'indulgence de temps à autre ne meserait point.

Pour terminer, monsieur Fabius, je vous dirai qu'en se tenant à l'écart de tout ce que nous voyons à l'heure actuelle, et qui est marécageux, le Gouvernement est sûr d'adopter une attitude conforme à la dignité de la fonction gouvernementale et de répondre au sentiment profond des Françaises et des Français.

Et le jugement des Françaises et des Français, que vous avez évoqué, monsieur Fabius, je vous le dis aujourd'hui, le Gouvernement ne le craint pas. (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et sur divers bancs du rassemblement pour la République.*)

#### SITUATION DES ÉLEVEURS

**M. le président.** Au titre des députés non inscrits, la parole est à M. Malaud.

**M. Philippe Malaud.** Ma question s'adresse à M. le ministre de l'agriculture. Elle lui a déjà été posée en différentes occasions, mais, le problème soulevé tendant plutôt à s'aggraver, il me paraît utile de la reprendre aujourd'hui.

Elle concerne essentiellement l'élevage bovin, mais elle pourrait viser toutes les formes d'élevage, qui sont dans la même situation. Je précise que m'ont demandé de les associer à cette question nombre de représentants de régions d'élevage, qui siègent sur tous les bancs de cette assemblée et, plus particulièrement, parmi mes amis non inscrits, qui m'ont délégué leur temps de parole, M. Hunault, M. Delprat, M. Fabre et M. Branger qui ont pu faire le même constat que moi-même.

J'appelle une fois de plus l'attention du ministre de l'agriculture sur le malaise, voire l'exaspération croissante — le terme n'est pas trop fort — provoquée dans les milieux d'élevage par la stagnation et même par la baisse prolongée des cours, qui s'est déjà traduite par des manifestations d'une ampleur exceptionnelle et qui risquent de se reproduire.

Il ne s'agit pas essentiellement d'un problème qui peut être traité au niveau national. Nous avons l'habitude de nous entendre dire : « Certes, nous vous avons compris ; mais, hélas, Bruxelles... ».

Il est toutefois regrettable que le Gouvernement, dans cette affaire, ait pris une certaine part de responsabilité du fait de décisions malencontreuses, je dirai même incohérentes concernant, d'une part, des importations de viande bovine d'Europe orientale, résultant de la poursuite obstinée d'une « politique de l'indice » qui n'est pourtant, globalement, guère concluante et, d'autre part, des mises sur le marché, à la période la plus inopportune — celle de la décharge des herbages — d'une partie des viandes stockées au titre de l'intervention.

Il serait souhaitable que le Gouvernement fasse connaître aussi rapidement que possible les mesures qu'il envisage de prendre pour remédier à cette situation, qui se révèle catastrophique : d'abord, les cours sont revenus à peu près au niveau qu'ils avaient atteint il y a trois ou quatre ans ; ensuite, les prix de revient des éleveurs ont continué de subir chaque année les effets de l'érosion monétaire, et parfois davantage ; enfin, les prix de vente au détail n'ont cessé d'augmenter à l'inverse de ceux de la viande sur pied.

Ces mesures — au-delà de l'abandon définitif des conséquences auxquelles il a été fait allusion, au-delà même du retour à des interventions — ne peuvent résulter à long terme que de décisions monétaires sérieuses en faveur de l'agriculture, et, si celles-ci devaient se faire attendre longtemps, d'aides immédiates à la tête de bétail. (*Applaudissements sur plusieurs bancs de la majorité.*)

**M. Jean-Guy Branger.** Très bien !

**M. le président.** La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'agriculture.

**M. Jacques Fouchier, secrétaire d'Etat.** Monsieur le député, cette question — vous l'avez rappelé — a été posée à deux reprises la semaine dernière. M. le ministre de l'agriculture — ayant dû se rendre au Sénat, il m'a chargé de l'excuser et de vous répondre à sa place — y a déjà répondu. Je ne ferai donc que développer les mêmes arguments.

Vous avez pris la responsabilité de déclarer incohérentes les mesures et l'attitude du Gouvernement en la matière.

**M. Philippe Malaud.** Tout à fait !

**M. Jacques Fouchier, secrétaire d'Etat.** Je veux croire, en la circonstance, que vos paroles ont dépassé votre pensée.

**M. Philippe Malaud.** Pas du tout !

**M. Jacques Fouchier, secrétaire d'Etat.** Je rappellerai quatre points qui me paraissent incontestables concernant la viande bovine.

Premièrement, la production de viande bovine augmente de 12 p. 100 en 1979, ce qui n'a permis qu'une hausse des prix de 5 p. 100 en dépit d'un accroissement de plus de 10 p. 100 du prix d'intervention. La recette des producteurs de viande augmente donc de plus de 17 p. 100 alors que le prix des aliments du bétail n'augmentera, lui, que de 6,50 p. 100.

Deuxièmement, l'office national interprofessionnel du bétail et des viandes — l'O. N. I. B. E. V. — intervient à raison de plus de 3 000 tonnes de viande par semaine, ce qui soulage donc le marché.

Troisièmement, le déstockage qui a été décidé par la commission de Bruxelles dans le cadre de la gestion communautaire des stocks d'intervention n'a pas eu sur le marché la conséquence que vous signalez. En effet — et M. Méhaignerie a eu l'occasion la semaine dernière de le rappeler à deux reprises — sur les 3 000 tonnes déstockées en France au mois d'août, 620 tonnes seulement sont allées sur le marché national. Quant au nouveau déstockage, pas un gramme n'ira sur le marché national en dépit d'une décision communautaire rendant impossible l'exportation.

Quatrièmement, enfin, en ce qui concerne le troupeau allaitant qui connaît une situation des plus difficiles : nous avons obtenu de la commission la possibilité d'octroi de restitutions pour l'exportation de broutards vers les pays tiers ; nous demandons à la commission la possibilité de l'intervention publique pour la vache de réforme du troupeau allaitant ainsi que celle du stock privé pour le veau sous la mère ; enfin, des opérateurs nationaux vont dégager 15 000 broutards, génisses et châtions dans les semaines qui viennent.

**M. le président.** Nous avons terminé les questions au Gouvernement.

#### Suspension et reprise de la séance.

**M. le président.** La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à seize heures trente-cinq, est reprise à seize heures quarante, sous la présidence de M. Jean Brocard.)

#### PRESIDENCE DE M. JEAN BROCARD,

vice-président.

**M. le président.** La séance est reprise.

— 4 —

#### RAPPELS AU REGLEMENT

**M. le président.** La parole est à M. La Combe, pour un rappel au règlement.

**M. René La Combe.** En fait, je voudrais simplement annoncer à tous nos collègues que le mardi 13 novembre, à dix-huit heures, un autocar pourra les conduire du Palais-Bourbon à l'Arc de Triomphe, pour ranimer la flamme.

Je prends la parole maintenant afin que cette annonce soit publiée au *Journal officiel*, dans l'espoir que nous soyons aussi nombreux que possible à assister à cette manifestation qui doit honorer ceux qui sont morts pour la patrie.

**M. le président.** Comme vous, monsieur La Combe, je souhaite que le plus grand nombre possible de nos collègues assistent à cette cérémonie.

La parole est à M. Maisonnat, pour un rappel au règlement.

**M. Louis Maisonnat.** Mon rappel au règlement se fonde sur l'article 138 qui concerne les questions d'actualité.

Une fois de plus, tout à l'heure, un ministre a refusé de répondre à la question d'un député communiste. Cette attitude, devenue coutumière chaque fois que nous nous faisons, ici, les porte-parole des travailleurs en lutte, est compréhensible de la part du Gouvernement à un moment où, dans l'Isère, par exemple, pour ne citer qu'un seul département, il lui faut bien constater que les luttes des mineurs de La Mure ou des métallurgistes de Merlin-Gérin se développent et remportent des succès, certes partiels, mais incontestables.

Toutefois, si je comprends que la situation n'est pas réjouissante pour le Gouvernement, sa déconvenue ne l'autorise pas pour autant à se montrer méprisant envers un élu et, à travers celui-ci, dans le cas précis que j'ai cité, à l'égard des 2 500 travailleurs de Rhône-Poulenc-Industrie.

Monsieur le président, vous voudrez bien transmettre ces observations, j'en suis persuadé, au bureau de l'Assemblée, afin que soient rappelées au Gouvernement les obligations qui sont les siennes.

**M. le président.** Je vous donne acte de vos observations.

— 5 —

#### LOI DE FINANCES POUR 1980 (DEUXIEME PARTIE)

#### Suite de la discussion d'un projet de loi.

**M. le président.** L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1980 (n° 1290, 1292).

#### AFFAIRES ETRANGERES

**M. le président.** Nous abordons l'examen des crédits du ministère des affaires étrangères.

La parole est à M. Marette, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour les affaires étrangères.

**M. Jacques Marette, rapporteur spécial.** Monsieur le ministre des affaires étrangères, mes chers collègues, traditionnellement la discussion du projet de budget du ministère des affaires étrangères donne lieu ici — et quoi de plus naturel — à un vaste débat de fond sur notre politique étrangère.

Cependant, il est un député, et un seul, qui ne saurait y participer, sauf grave problème de conscience : c'est le rapporteur spécial de la commission des finances, saisi au fond. En effet, très normalement, puisqu'il existe une commission des affaires étrangères saisie pour avis, le rapporteur spécial doit se borner à contrôler les crédits et leur utilisation, à étudier le fonctionnement et l'organisation des services, à analyser l'augmentation et la ventilation des contributions internationales, à veiller, enfin, sur la politique et les moyens dont disposent les services culturels de coopération scientifique et technique, afin que soit assurée la présence de la France dans le monde.

Aussi bien, pour l'essentiel, est-ce à cet aspect de votre budget, monsieur le ministre, que je consacrerai mon intervention. Toutefois, en plus de mes six premières observations, la commission des finances en a adopté une septième, sur ma proposition également, qui excède les compétences normales du rapporteur spécial, et je prie M. le président de la commission des affaires étrangères de bien vouloir m'en excuser : elle a trait au génocide dont est victime le peuple cambodgien.

En effet, depuis mon retour d'une mission effectuée en Asie du Sud-Est, qui m'avait conduit, au mois de juillet dernier, de la Thaïlande au Viêt-Nam, j'étais obsédé, je dois le dire, par le douloureux problème des réfugiés d'Indochine, tout particulièrement par l'holocauste du peuple cambodgien. Après avoir alerté mes amis politiques, au mois de septembre, lors de la dernière réunion du comité central de la formation à laquelle j'appartiens, j'ai décidé, contrairement aux usages peut-être, de présenter à la commission des finances, le 8 septembre dernier, au moment de l'examen des crédits de votre ministère, une recommandation relative au Cambodge. Au demeurant, puisque des crédits élevés devaient y être consacrés, il était normal que la commission saisisse au fond se prononce.

Vous pourrez lire le texte de l'observation dans mon rapport écrit. Je ne veux pas revenir maintenant sur ce problème, sinon pour signaler, monsieur le ministre, qu'avant même la discussion de votre projet de budget, vous nous avez entendu, et nous en sommes très heureux. En la circonstance, je tiens à rendre un hommage particulier aux initiatives de M. le Président de la République, du Gouvernement et de vous-même : en effet, c'est bien la France qui a provoqué aux Nations unies la réunion d'une conférence internationale qui, écartant toute polémique à caractère politique, en l'occurrence inutile, a décidé l'envoi de secours massifs. Certes, bien des problèmes difficiles restent en suspens, notamment celui de l'acheminement de l'aide alimentaire mais, j'en suis sûr, vous nous fournirez tout à l'heure toutes les précisions nécessaires quant au déroulement futur des opérations. Cependant, permettez-moi de reconnaître ici que nous avons ressenti une certaine fierté, quand, à la tribune des Nations unies, vous exprimant au nom de la République française, vous avez incité la communauté internationale à refuser la fatalité du génocide.

Quelles que puissent être les réserves ou les critiques, très légitimes en démocratie, que, sur quelque banc que nous siégeons, nous pouvons émettre à l'encontre de la politique française, notamment des orientations de la politique étrangère, je crois pouvoir affirmer que l'action entreprise pour sauver de la mort ce qui reste du peuple cambodgien recueille une approbation complète, unanime, de la part de la nation et, il va sans dire, de sa représentation parlementaire.

**M. Emmanuel Hamel.** Très bien !

**M. Jacques Marette, rapporteur spécial.** J'en viens à l'analyse des crédits du ministère des affaires étrangères pour 1980. Votre projet de budget, monsieur le ministre, vous le savez mieux que moi, présente des aspects très positifs et d'autres qui le sont moins. Disons que c'est une sorte de « chaud-froid » parfois un peu ambigu.

La commission des finances l'a jugé globalement satisfaisant, en dépit de certaines réserves, même, par exemple, s'il ne donne pas à votre ministère l'entière maîtrise de nos contributions aux organisations internationales et si la définition de notre politique culturelle et de coopération scientifique et technique à l'étranger n'est pas suffisante.

Le plus satisfaisant, et de très loin, nous devons vous en donner acte, ainsi qu'au Gouvernement, c'est la poursuite de la revalorisation des moyens de nos services diplomatiques. En 1977, en effet, le Gouvernement avait défini un plan de redressement de cinq ans qui, sans faire l'objet d'une loi de programme, avait été communiqué, dans ses grandes lignes, au rapporteur spécial. Trois ans après, nous ne pouvons que nous réjouir que les deux premières années de l'exécution de ce plan et le projet de budget pour 1980 aient concorde, pour ce qui est du fonctionnement et des moyens des services diplomatiques, et de cela seulement, avec les prévisions du plan de redressement.

Le projet de loi de finances propose, en effet, de faire progresser les crédits de votre ministère de 4 599 millions de francs en 1979 à 5 274 millions de francs en 1980, soit une progression de 14,65 p. 100, c'est-à-dire une allure sensiblement identique à celle du budget de l'Etat, qui enregistre lui-même une vive progression puisqu'elle s'élève à 14,36 p. 100 — et très supérieure en tout cas à l'évolution du produit intérieur brut, qui, elle, n'atteindra que 11,8 p. 100. Votre budget représente toujours exactement 1 p. 100 du budget total de l'Etat, seul au-dessous duquel il nous a toujours paru dangereux de descendre.

La progression a privilégié d'un côté les services diplomatiques et consulaires, de l'autre l'administration centrale. Toutefois, permettez-moi de le regretter, pour les services centraux la croissance sans doute excessive des frais de déplacement et des dépenses pour le parc automobile : elle aurait pu être légitimement modérée.

Mais nous nous réjouissons de l'accroissement très sensible des crédits pour de nombreux services, en particulier celui du chiffre, dont les nouvelles installations, entièrement automatisées, ont été enterrées dans les jardins du Quai d'Orsay, ainsi que de l'amélioration des liaisons par radio avec nos ambassades à l'étranger, de la création et de la construction au ministère d'une cellule de crise pour faire face aux événements exceptionnels qui, hélas ! bouleversent de plus en plus fréquemment le monde.

Hausse des crédits, également, pour le centre d'analyse et de prévision mis en place par votre prédécesseur, M. Jobert, dont l'initiative s'est révélée fort intéressante ; des crédits pour l'enseignement des langues étrangères ; pour les agents du département ; pour les services de sécurité aussi, afin de faire face à la recrudescence du terrorisme ; et pour les locaux comme pour les moyens de conservation des archives.

Le plus intéressant dans cette poursuite de la revalorisation des crédits de votre ministère, c'est-à-dire de l'outil diplomatique de la France, ce n'est pas la progression des moyens financiers, essentielle, certes, c'est qu'elle s'accompagne d'une nouvelle définition des pouvoirs des ambassadeurs.

A cet égard, nous avons accueilli avec une grande satisfaction le décret du 1<sup>er</sup> juin 1979, relatif aux pouvoirs des ambassadeurs qui leur donne pouvoir sur l'ensemble des services représentant la France dans le pays auprès duquel ils sont accrédités. Ce texte fait pendant au décret de 1964, relatif aux pouvoirs des préfets.

La commission des finances, qui n'avait cessé de demander le renforcement des pouvoirs des ambassadeurs, reprenait, depuis cinq ans, la même recommandation, à tel point que celle-ci faisait en quelque sorte partie du « rituel ». Le Conseil d'Etat avait refusé à votre prédécesseur, monsieur le ministre, un projet de décret en ce sens. A notre avis, la réforme intervenue est fondamentale. La reconnaissance de l'unité de commandement favorisera l'unité de la conception de la politique étrangère, qui sera ainsi mieux mise en œuvre.

Enfin, la revalorisation des moyens de l'outil diplomatique s'accompagne également d'une réforme de structure qui marque un effort intéressant en faveur de la protection des personnes.

Au 1<sup>er</sup> janvier 1979, 1 300 000 Français vivaient à l'étranger. Leur sécurité et leurs droits sociaux dépendront entièrement désormais d'une direction nouvelle, que vous avez créée, la direction des Français de l'étranger, à laquelle sont affectés des crédits en hausse, à la fois pour la protection, le rapatriement, l'action sociale. Dans cinq ans, on devrait aboutir à l'attribution aux personnes âgées résidant à l'étranger et démunies de ressources d'une sorte de minimum vital d'un montant voisin de celui que le fonds national de solidarité garantit aux Français placés dans une situation identique.

Permettez-moi de signaler, en quelques mots, l'intérêt de l'action des médecins volontaires du service national actif qui servent dans certains pays étrangers où ont voulu se rendre un certain nombre de nos compatriotes éblouis par les « paradis artificiels » de la drogue. J'ai pu observer sur place le travail remarquable de ces médecins coopérants pour tirer de leur misère physiologique et arracher aux derniers méfaits de la drogue, nos malheureux jeunes « routards » qui, attirés par l'Asie, risquent finalement d'y trouver une mort atroce.

Dans une recommandation approuvée par la commission des finances, j'ai souhaité que quelques postes supplémentaires de médecins V. S. N. A. puissent être créés au Pakistan, en Thaïlande, ou aux Indes, où les cas que je viens de signaler sont quotidiens.

Après avoir ainsi pris acte avec satisfaction — mais très brièvement, car je ne dispose que de peu de temps — des améliorations proposées dans votre projet de budget, je me dois de rappeler une recommandation de la commission des finances qui, s'étant réjouie de la nouvelle autorité confiée aux ambassadeurs de France, avait préconisé qu'un « tableau de bord » soit élaboré par pays afin de permettre à chaque ambassadeur de suivre l'évolution des dépenses de toutes origines que l'Etat entendait engager dans leurs pays de résidence.

Ce tableau devrait être disponible en 1980 pour les crédits délégués par le ministère des affaires étrangères. Je souhaite que vous puissiez obtenir, pour les crédits en provenance des autres ministères, un recensement de tous les crédits contribuant à notre action extérieure. Je pense aussi à la C. O. F. A. C. E. — compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur : l'exemple de l'Iran a montré la nécessité d'une coordination constante. Nos ambassadeurs doivent pouvoir consulter en permanence un tableau précisant les engagements de dépenses de la France dans le pays où ils résident, ainsi que le montant des créances douteuses ou éventuellement non recouvrables.

En effet, il importe que nos ambassadeurs, représentants du Gouvernement et du Président de la République, et seuls représentants de la France dans les pays auprès desquels ils sont accrédités, aient entre leurs mains tous les moyens d'action. Qu'ils puissent désormais « noter » les responsables des autres services français, dans le pays où ils sont en activité, revêt également une grande importance.

J'en viens à deux sujets moins satisfaisants : l'un ne dépend nullement de vous — le démantèlement des crédits consacrés à nos contributions internationales — mais l'autre dépend d'une réforme que vous êtes en train, je le sais, de mettre en œuvre.

Les contributions que la France verse aux organisations internationales figurent, hélas ! dans bien d'autres fascicules budgétaires que le vôtre — celui d'ailleurs où le montant de nos participations est le plus faible. Au sein du fascicule budgétaire des affaires étrangères sont inscrits 1 milliard 200 millions de crédits pour les contributions internationales obligatoires ou volontaires. Dans le seul budget des charges communes, le volume des crédits consacrés à l'action internationale atteint 2 milliards 300 millions de francs, qui vous échappent.

Une telle situation n'est pas acceptable. Il faudra bien un jour y mettre un terme et obtenir que les crédits consacrés à l'action internationale inscrits au budget des charges communes ou dans les autres fascicules budgétaires soient enfin mis à la disposition du ministère des affaires étrangères. Nous le répétons pour la deuxième année consécutive, mais si la décision n'est pas prise pour 1980 nous y reviendrons encore, moi ou mes successeurs, les années prochaines.

Ce n'est pas seulement une question de principe. Il y va également de l'autorité de votre ministère. En effet, si ces contributions sont versées par d'autres ministères, le Quai d'Orsay ne peut pas prendre « une vue d'ensemble des dépenses de cette nature et surtout donner son avis sur l'opportunité et le montant des contributions à des organismes dont le contrôle financier lui échappe totalement ».

L'unité de conduite de notre politique étrangère exige ce regroupement. Tel est le sens des amendements adoptés par la commission des finances. Ils visent à supprimer du budget des charges communes, 2 milliards 300 millions de francs correspondant à des contributions internationales dont l'affectation est contraire à cette unité.

Permettez-moi d'ajouter, monsieur le ministre, que le démembrement de l'action internationale de la France se retrouve un peu partout dans l'action du Gouvernement. Aussi souhaiterions-nous que vous retrouviez autorité sur la diffusion du livre français à l'étranger.

A propos de l'action culturelle du département et de la réorganisation nécessaire de la direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques, je dirai que les statuts de nos établissements sont d'une diversité proche de l'incohérence. L'avantage — une grande souplesse — est largement contrebalancé par une hétérogénéité préjudiciable à une action claire et cohérente.

C'est pourquoi la commission avait exprimé le souci de voir établir pour l'étranger une véritable carte scolaire, tenant compte du nombre des Français ou des francophones résidant dans tel ou tel pays. L'implantation de nos établissements est, en effet, plus l'héritage du passé que la traduction d'une volonté de

répartition géographique en fonction des besoins actuels et du développement de notre action commerciale et culturelle. Au vrai, les modifications sont plus subies du fait des événements que voulues — je songe au Viêt-Nam, au Cambodge, au Laos, à l'Ethiopie, au Liban, qui sait ? demain à l'Iran — à l'exception, peut-être, du Maghreb auquel était traditionnellement consacré un volume trop important de crédits de coopération, volume qui subira l'an prochain une diminution.

Il faut donc changer fondamentalement les orientations et définir une politique en matière d'action culturelle, de diffusion et aussi dans le domaine de la voix de la France à l'étranger.

Vous avez, monsieur le ministre, confié le soin de rédiger un rapport à l'un de vos collaborateurs, pour lequel nous avons la plus grande estime et qui était particulièrement désigné pour ce faire puisqu'il avait pendant longtemps occupé à l'Unesco des fonctions importantes.

Ce rapport, vous avez eu l'amabilité de le communiquer au rapporteur. Il est fort intéressant.

Il est temps, maintenant, que le Gouvernement prenne des décisions et traduise ses orientations dans un plan de réorganisation de la direction des relations culturelles, scientifiques et techniques. Ce plan relaterait ainsi le précédent, qui avait pour but de réhabiliter les moyens de l'outil diplomatique.

Mais c'est là une œuvre de longue haleine, qui réclame donc un programme pluriannuel. J'espère que, l'année prochaine, vous serez en mesure non seulement de nous présenter une réforme d'ensemble, mais de traduire dans votre projet de budget une première réhabilitation des crédits qui sera le bien nécessaire compte tenu de nos obligations à l'étranger et de l'état préoccupant — je ne dirai pas plus — de notre action en ce domaine.

Dernier point — et c'est celui sur lequel je dois être le plus critique, d'autant que la commission des affaires étrangères a, elle aussi, je crois, repoussé les crédits dont il s'agit — c'est la voix de la France à l'étranger.

De nombreuses émissions de radio ne sont pas écoutées, parce qu'elles sont pratiquement inaudibles. En effet, Radio France émet sur des fréquences qui ne correspondent pas à celles des récepteurs couramment utilisés. Il faudrait émettre sur ondes moyennes ; or nous n'avons aucun réémetteur et l'ampleur des programmes, le montant des crédits et l'ensemble du dispositif technique sont totalement inadaptés.

Là non plus, il ne servirait à rien, dans l'état actuel des choses, de prévoir des crédits supplémentaires, car c'est une réorganisation fondamentale de notre action qui doit être entreprise.

Dans un seul domaine, vous avez brillamment réussi ; je veux parler de la Somera — société monégasque d'étude de radiodiffusion. Celle-ci, émettant à partir de Chypre, fait entendre la voix de la France dans tout le Moyen-Orient, démontrant ainsi que l'on ne peut émettre efficacement que sur ondes moyennes, c'est-à-dire grâce à des réémetteurs. Il faut donc prévoir un plan pluriannuel, là encore, d'implantation dans des pays amis d'Afrique, d'Asie ou d'Amérique, ainsi que les moyens pour concevoir ces émissions, les planifier et leur donner une ampleur que mérite la présence culturelle, scientifique, technique et politique de la France dans le monde.

Dans ce domaine, monsieur le ministre — je le dis avec modération, comme d'ailleurs dans mon rapport — nous sommes arrivés à un point de rupture. Il me paraît essentiel que, au cours de l'année 1980, le Gouvernement mette en œuvre un plan de relèvement, de réhabilitation et de revalorisation des moyens accordés à la voix de la France, faute de quoi mieux vaudrait cesser d'émettre. L'argent actuellement dépensé l'est en pure perte, sauf pour une partie du bassin méditerranéen et de l'Afrique ou pour nos compatriotes qui désirent absolument, grâce à des appareils hautement perfectionnés et sophistiqués, entendre la voix de la France.

Voilà, monsieur le ministre, les conclusions que j'avais le devoir de rapporter au nom de la commission des finances. Celle-ci, considérant les côtés très positifs de votre budget, propose à l'Assemblée nationale de l'adopter en dépit des réserves concernant les contributions internationales, leur ventilation et les moyens de la direction des relations culturelles scientifiques et techniques. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

**M. le président.** La parole est à M. Xavier Deniau, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, pour les affaires étrangères.

**M. Xavier Deniau, rapporteur pour avis.** Monsieur le ministre, présentant il y a quelques années l'autre rapport sur votre budget, consacré aux relations culturelles, scientifiques et techniques, j'indiquais que nous arrivions à la limite au-delà de laquelle notre politique étrangère ne pourrait plus être crédible, parce

que les moyens qui étaient à la disposition de votre département tant à Paris que dans les postes diplomatiques ne rendaient plus possible la poursuite d'une politique vraiment active et efficace.

Je suis particulièrement heureux de constater, au nom de la commission des affaires étrangères, que, depuis trois ans, la part du budget que je rapporte et qui représente à peu près la moitié de vos crédits est en augmentation constante et que les conditions de travail des agents du service diplomatique tant en France qu'à l'étranger s'améliorent.

Pour ne pas répéter les propos du rapporteur spécial, je me bornerai à indiquer que la commission des affaires étrangères a spontanément adopté les mêmes conclusions que la commission des finances, considérant les efforts accomplis comme importants, et bon le mouvement qui a été imprimé. Nous ne pouvons donc que nous en féliciter, et vous en féliciter, monsieur le ministre.

Je voudrais cependant vous rappeler les positions traditionnelles de notre commission et appeler votre attention sur un certain nombre d'éléments particuliers.

Voilà bien longtemps que la commission a demandé qu'en matière immobilière le département suive une politique d'achat ou de construction et non point de location. A l'expérience, nous avons toujours eu à nous féliciter de la première solution et à regretter vivement la seconde, en nous apercevant qu'en une dizaine d'années, et souvent moins, les frais de location auraient été amortis.

J'ignore si le caractère non systématique de ces choix provient de réflexions internes à votre département ou d'obstacles dressés par le ministère des finances, mais il est certain qu'il faudrait là aussi, comme vous le faite ailleurs, planifier l'achat ou la construction de bâtiments à l'étranger.

Pour améliorer la condition des personnels diplomatiques, les efforts n'ont pas été négligeables. Demeure toutefois une source d'inquiétudes et quelquefois de litiges : la différence des rythmes d'avancement selon la nature du recrutement.

Dans cet ordre d'idées, et pour m'en référer à l'histoire de France, la marine de l'Ancien régime a beaucoup pâti, et est peut-être morte, de la rivalité entre les officiers à talons bleus et les officiers à talons rouges, recrutés et traités différemment : nous avons quelquefois le sentiment que, sous une autre forme, des rivalités du même ordre se perpétuent au sein de votre département !

Or, à mérites et à services rendus égaux, les profils de carrière des agents devraient être comparables quel que soit le mode de recrutement.

Que constatons-nous, en réalité — et je viens de le faire il y a très peu de temps encore ? C'est que pour les postes les plus délicats et les plus difficiles on ne fait pas toujours appel aux agents aux recrutements les plus prestigieux. Ceux que l'on va « chercher » à ce moment-là — et c'est bien le mot — doivent bénéficier du même type de carrière que les premiers nommés.

Le rapport présente un tableau de perspectives de carrière ouvertes aux secrétaires et conseillers des affaires étrangères selon leur origine universitaire. Il est très parlant et je vous demande de le consulter, car il y a là une situation qui ne peut pas durer.

Le corollaire doit être la fluidité de l'ensemble des corps de notre service diplomatique.

Les secrétaires adjoints des affaires étrangères ou de la chancellerie, les secrétaires d'administration sont recrutés à des niveaux très supérieurs à ceux qui étaient exigés il y a trente ou cinquante ans. Fréquemment, ils sont titulaires d'un diplôme élevé de l'enseignement supérieur. S'il est bien normal que leur carrière ne soit pas identique à celle des conseillers et des secrétaires des affaires étrangères, il n'en est pas moins nécessaire d'établir davantage de « passerelles », de façon que ces éléments puissent espérer, à force de travail ou de mérite, occuper des emplois plus élevés dans la hiérarchie et plus intéressants, comme ceux de conseiller ou de secrétaire des affaires étrangères.

Je désire également appeler votre attention sur la répartition des personnels. Actuellement, 55 p. 100 sont employés hors de France, et 45 p. 100 par conséquent dans l'administration centrale. Les problèmes de maintenance sont très importants, je le sais bien, et certains services, l'état civil par exemple, emploient un très grand nombre d'agents en France même. Mais une telle proportion n'est pas satisfaisante : quand on manque d'agents dans les postes à l'étranger, il faut avoir le courage de les prendre dans les services centraux.

Vous avez procédé, dans le cadre de votre plan, à diverses réorganisations judicieuses dont nous nous sommes félicités. Les créations de la direction des Français à l'étranger, de la direction du désarmement et des affaires stratégiques, de la « structure de crise » sont bonnes.



De même, nous avons été heureux de constater que les voyages présidentiels étaient maintenant suivis selon des formules particulières et systématiques. C'était un point sur lequel la commission avait déjà à plusieurs reprises appelé l'attention de vos prédécesseurs. Nous avons constaté que les associations de relais, qui jouent un rôle important dans votre département, avaient été renforcées par une nouvelle création et que différents organismes d'études ou de réflexions étaient de nature à favoriser la recherche.

A ce propos, qu'est-il advenu de l'institut du monde arabe, dont le Président de la République avait décidé le principe de création il y a quelques années, conjointement avec l'ensemble des pays arabes qui avaient donné des avis favorables, et qui avait fait l'objet d'une première étude de M. Gorse, puis d'une mission confiée à M. Basdevant ?

En effet, je n'ai pas trouvé trace dans vos crédits d'une dotation permettant la mise en place de cet institut, lequel est pourtant très attendu dans les pays arabes et qui semble une formule tout à fait satisfaisante, réunissant des réflexions purement intellectuelles ou de recherches et des préoccupations plus pratiques.

Cet institut est nécessaire. Sa création a été annoncée ; il s'agit maintenant de la réaliser. Mais, et je le répète, je ne suis pas parvenu à savoir, malgré mes efforts, pourquoi nous n'avions pas encore abouti, et pourquoi, face aux engagements de ses partenaires, la France n'a, jusqu'à présent, rien fait d'autre que rechercher un terrain.

Vous aviez créé également le service linguistique et je m'en suis félicité. Il fut un temps où le ministère des affaires étrangères s'était attaché des interprètes prestigieux, dans de nombreuses langues, qui participaient même activement à la connaissance des langues étrangères en France. Il n'en était plus ainsi, et vous avez pu constater comme moi et, j'en suis sûr, avec regret, à quel point nous étions obligés de renoncer à nos principes les plus chers en acceptant de converser avec des visiteurs étrangers dans un anglais qui n'était pas parfait, au lieu de parler soit notre langue, soit la leur, ce qui est la bonne règle dans les relations diplomatiques.

Votre service linguistique, monsieur le ministre, est encore embryonnaire. Vous avez gardé ce qui existait déjà, ajoutant divers interprètes à mi-temps. Ce service, il faut le développer de façon spectaculaire, pour que nous puissions parler et écrire soit le français, soit la langue du partenaire, s'agissant, par exemple, d'accords, de traités ou d'agréments à signer.

C'est là un élément capital de notre crédibilité diplomatique auprès d'un très grand nombre de peuples et je serais heureux qu'ayant pris cette initiative, vous puissiez bientôt nous indiquer que vous avez effectivement développé ce service.

Pour les organismes internationaux, le sentiment de la commission des affaires étrangères est proche de celui de la commission des finances. Nous nous sommes réjouis de certaines augmentations de crédits attribués, notamment, au programme des Nations unies pour le développement, organisme qui travaille bien, et largement en langue française, et qui est cher à un très grand nombre de membres des Nations unies.

C'est bien là un moyen d'action international à favoriser.

Mais je ne crois pas qu'il faille se lancer dans une augmentation linéaire et systématique de toutes nos dotations bénévoles aux organismes internationaux. A un moment donné, votre département doit évaluer — et vous pourriez peut-être d'ailleurs interroger sur ce point les chefs de mission diplomatique — l'efficacité des méthodes de travail pour bien voir quels organismes doivent être privilégiés.

En particulier, et je répète avec force ce que j'ai dit l'an dernier, il est scandaleux d'allouer des dotations considérables à des organismes comme la banque internationale pour la reconstruction et le développement ou l'association internationale de développement qui se refusent même officiellement à utiliser la langue française. C'est-à-dire que l'argent que vous donnez sert à convaincre nombre de pays en voie de développement que les nations de langue anglaise font pour eux un effort particulier !

Que je parle de la francophonie ne vous surprendra pas, monsieur le ministre. L'an dernier, vous aviez fait une déclaration que, de même que toute la commission dont la position unanime est très ferme sur ce point depuis de nombreuses années, j'avais entendue avec gratitude et avec plaisir.

Je voudrais que les divers services s'inspirent dans leurs démarches des sentiments que vous avez manifestés.

Beaucoup reste à faire. Nous devons créer une organisation de relais pour les associations francophones, semblable aux organismes de relais des associations artistiques, ou à celles qui sont destinées à l'accueil, par exemple, déjà existantes.

Il faudrait que soient envoyées à vos postes diplomatiques ces instructions, que nous attendons depuis deux ans, sur la politique de francophonie destinée à développer les liens spécifiques entre les peuples et les pays de langue française. Il faudrait aussi que l'action en faveur du français dans les organismes internationaux dépasse ce que font nos ambassadeurs, dont l'action est parfaitement louable et utile, et qu'elle soit reprise à l'échelon du Gouvernement.

A Genève, il y a un mois, une véritable révolte s'est déclenchée parmi les délégations francophones qu'on voulait obliger à travailler sur des textes monolingues anglais alors qu'au moins une vingtaine des représentants présents ne savait pas un mot de cette langue, confiants qu'ils avaient été dans la langue française, pourtant placée sur le même plan que l'anglais aux Nations Unies et même en tant que langue officielle de travail du secrétariat. Ces délégués se considéraient donc à juste titre comme lésés.

C'est pourquoi je recommande à votre attention la francophonie non seulement en tant que principe, mais comme pratique.

**M. Marc Lauriol.** Très bien !

**M. Xavier Deniau, rapporteur pour avis.** Il y a quelques mois, un peu avant sa prise de pouvoir, Mme Thatcher disait que la politique internationale était la plus facile à faire parce qu'elle consistait à défendre les intérêts de son pays et que ces intérêts, on les connaissait et on les défendait aisément. Je me réjouis que telle soit aussi votre politique, si j'en crois vos déclarations.

Je suis heureux également — et j'exprime là mon sentiment personnel — que vous ayez annoncé devant la commission des affaires étrangères que le Gouvernement français avait pris des dispositions précises afin de mettre fin aux tentatives de dépassement de budget de l'Assemblée des Communautés européennes. Je félicite enfin le Gouvernement français d'avoir effectué une démarche officielle auprès de la commission de Bruxelles pour s'élever contre le fait que l'Assemblée européenne discutait des problèmes d'armement, qui ne sont pas de sa compétence. En agissant ainsi le Gouvernement français a voulu montrer que sa politique constante était d'appliquer les traités et de ne pas accepter qu'on aille au-delà. Continuons d'être vigilants dans ces domaines !

Monsieur le ministre, ce budget doit vous permettre de continuer à assurer une politique étrangère de présence et d'indépendance de la France et, pour ce motif, la commission des affaires étrangères, à la majorité, l'a adopté, à l'exception d'une des lignes du chapitre 42-03, qui concerne les émissions radio-phoniques à destination de l'étranger. Je développerai la position de la commission sur cette question lors de la discussion de l'amendement qui propose cet abattement de crédits. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

**M. le président.** La parole est à M. Chandernagor, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, pour les relations culturelles, scientifiques et techniques.

**M. André Chandernagor, rapporteur pour avis.** Le budget de la direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques pour 1980 est marqué par la continuité. Il existe des continuités heureuses, des continuités dans le malheur et des continuités dans la pénurie. En l'espèce, c'est bien d'une continuité dans la pénurie qu'il s'agit.

Alors que le budget du ministère des affaires étrangères connaît une progression sensiblement comparable à celle du budget de l'Etat, et bénéficie ainsi de l'effort de redressement annoncé dans le plan de cinq ans, les crédits de la direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques — D. G. R. C. S. T. — augmentent moins rapidement que ceux de l'Etat et leur progression est même inférieure à celle enregistrée en 1979, qui n'est pourtant pas une année faste.

On gère la pénurie comme on peut.

En ce qui concerne les moyens des services, les mesures nouvelles qu'ils comportent, pour l'essentiel, des rémunérations et indemnités qui compensent à peine la hausse du coût de la vie.

Les seules actions nouvelles sont au nombre de deux. D'une part, 6 millions de francs sont consacrés à la création de trente emplois de chargé de mission d'enseignement pour la scolarisation des enfants français à l'étranger, alors qu'en 1979 vingt-huit emplois avaient été créés. D'autre part, 3 millions de francs sont réservés à la création de dix emplois au titre de la représentation scientifique à l'étranger, cinq postes de chercheur et cinq emplois de secrétaire. Du reste, ces créations d'emplois sont en partie compensées par la suppression de vingt-deux emplois portant sur les effectifs de personnels enseignants au Maroc, soit une économie de 5 600 000 francs.

En fait, les actions nouvelles représentent financièrement 3 400 000 francs. C'est plus que modeste.

S'agissant des interventions publiques, les crédits affectés aux relations culturelles augmentent de 10,54 p. 100, pourcentage inférieur à la hausse du coût de la vie. Mais si l'on tient compte d'un transfert de charges sociales d'un titre à l'autre, les mesures nouvelles réservées aux actions culturelles n'augmentent que de 8,05 p. 100 par rapport à 1979.

Faut-il s'étonner dès lors que ces actions nouvelles ne soient qu'au nombre de deux : 600 000 francs consacrés à l'accroissement de la capacité d'accueil des établissements français d'enseignement à l'étranger, et 3,5 millions de francs affectés au développement des échanges culturels avec la Chine.

L'effort consacré aux bourses accordées aux étudiants étrangers en France, qui avait été important en 1979 — avec une augmentation de 36 p. 100, c'était une des rares mesures fastes du budget — continue vaillamment, puisque la progression sera en 1980 de 15 p. 100. Cet accroissement devrait permettre de revaloriser les taux d'un montant sensiblement égal à la hausse des prix. Mais la réduction de 20 p. 100 opérée, en 1979, sur le nombre des bourses nouvelles n'est pas rattrapée.

Quant aux bourses accordées aux Français pour des études à l'étranger — il faut bien qu'il y ait des échanges de boursiers, sinon notre politique finirait par s'essouffler — elles bénéficient d'une augmentation de 3,4 p. 100 contre 12,4 p. 100 en 1979. Cette situation ne peut se traduire que par une diminution du nombre des bourses nouvelles.

Les autres postes connaissent une augmentation modeste. Plusieurs d'entre eux n'avaient bénéficié d'aucun accroissement depuis plusieurs années. Les mesures nouvelles sont ridicules par rapport à ce qu'on serait en droit d'espérer. On peut parler de recul.

Le chapitre consacré aux relations scientifiques connaît une progression globale de 3,45 p. 100. C'est peu. Heureusement, en 1980, les relations scientifiques vont bénéficier, à titre exceptionnel, de 10 millions de francs, prélevés sur le fonds de la recherche. Si l'on en tient compte — ô bonheur ! — les crédits des relations scientifiques augmenteraient de 39,05 p. 100. Mais il s'agit, je le répète, d'une augmentation tout à fait exceptionnelle, et on ne peut que souhaiter que l'année prochaine, des crédits normaux viennent la relayer et placer nos relations scientifiques à un niveau compatible avec ce que nous sommes en droit d'en attendre.

Les crédits en matière de coopération augmentent globalement de 13,12 p. 100. Les actions nouvelles de coopération sont concentrées dans trois domaines principaux : la coopération avec les pays du tiers monde producteurs d'énergie et de matières premières ; la coopération avec l'Algérie ; les opérations d'aide au développement dans le domaine audiovisuel.

J'en viens aux dépenses en capital.

Je note qu'il est prévu d'allouer 10 millions de francs à la ville de Strasbourg pour lui permettre de construire des locaux destinés à l'assemblée des Communautés européennes. Cette dépense doit certes figurer quelque part. Pourquoi pas là ? Mais si l'on déduit cette somme du total des dépenses en capital, on s'aperçoit que les crédits réellement affectés aux organismes culturels et d'enseignement ne seront plus que de 4 400 000 francs contre 6 845 000 francs en 1979, soit d'un montant inférieur de 37,5 p. 100.

C'est une situation tragique qui, à l'évidence, ne peut durer.

Je reviendrai pour terminer sur quelques actions nouvelles qui nous ont paru présenter quelque intérêt.

Les échanges culturels avec la Chine doivent profiter en 1980 d'un développement important. D'abord, parce que la Chine a décidé de faire l'effort de nous envoyer à ses frais quelque deux cent cinquante boursiers chaque année. Je le note avec satisfaction. C'est certainement une très bonne opération, même si l'on nous avait parlé l'année dernière de cinq cents boursiers. La récente visite du président Hua Guofeng a permis de retenir le principe de l'ouverture à l'université de Wu Han, qui est l'une des cinq grandes universités chinoises, de départements scientifiques où l'enseignement se fera en français. C'est une bonne chose ; il faut cependant noter que les Allemands ont obtenu des satisfactions semblables à l'université de Shanghai.

En Algérie, nous allons créer deux cents postes supplémentaires de coopérants techniciens. Il faut s'en féliciter. Tout ce qui peut être de nature à resserrer nos liens avec l'Algérie, notamment dans le domaine technique — et, souhaitons-le, de plus en plus dans le domaine politique — doit être encouragé. Nous pourrions ainsi porter à 3 100 le nombre de nos coopérants, c'est-à-dire remplir les engagements que nous avons pris dans l'accord franco-algérien du 14 février 1978.

En ce qui concerne l'audiovisuel, les efforts que l'on accomplit actuellement pour l'installation de téléthèques, qui doivent favoriser la promotion et la vente aux télévisions étrangères de productions françaises, sont indiscutablement prometteurs. On

leur consacra 5 millions de francs supplémentaires en 1980. Peut-être faudrait-il faire plus encore, mais cette action est louable car il est indéniable que nos émissions de télévision doivent trouver preneur à l'étranger. Les résultats déjà obtenus démontrent que c'est possible et qu'il faut poursuivre dans cette voie.

A propos d'un sujet connexe, nous avons constaté que la diffusion gratuite du livre français, la seule qui reste placée sous votre patronage, monsieur le ministre, diminuait en importance, parallèlement aux crédits qui lui sont destinés. Il nous paraît inacceptable de prolonger le divorce, qui remonte à 1973, entre la diffusion gratuite du livre et sa diffusion commerciale, car les deux choses vont de pair. On a tenté l'expérience de la séparation, mais quel en est le résultat ? En ce qui concerne la diffusion commerciale, il est pitoyable. Le ministère de la culture et de la communication, quels que soient ses efforts, n'est pas doté du personnel et des antennes locales qui lui permettraient d'assurer véritablement la diffusion commerciale. Ayons le courage d'admettre, comme l'a fait la commission, qu'il s'agit d'une erreur. Réparons-la et restituons au ministère des affaires étrangères la pleine responsabilité de ses moyens en matière de diffusion du livre français.

Nous savons, monsieur le ministre, que vous avez conduit une réflexion générale, en collaboration avec votre cabinet et vos services, sur la définition d'une nouvelle politique des relations culturelles à l'étranger. La commission — est-il besoin de le préciser ? — est très intéressée par cette nouvelle politique. Une première mouture du rapport a été établie ; une seconde mouture est en cours d'élaboration. Dès que cela sera possible, monsieur le ministre, la commission souhaiterait vivement vous entendre, vous-même ou l'un de vos collaborateurs, pour être informée de l'état de travaux qui, bien légitimement, la passionnent.

Nous constatons, hélas ! que le budget ne contient aucune amorce véritable de la réforme que nous attendons. Or en admettant que cette réforme commence à être mise en application dans le cours de l'année, nous allons nous trouver avec un budget très insuffisant d'un côté et, d'un autre côté, des dépenses « réorientées ». Comment tout cela, bridé que vous allez être à l'intérieur d'un budget conçu dans une autre perspective, va pouvoir s'harmoniser au cours de l'année qui vient ? C'est une de nos interrogations.

En tout cas, nous sentons bien que nous allons être obligés de reporter sur 1981 les espoirs de réforme. Cette échéance est bien lointaine, d'autant qu'on nous avait déjà dit l'année dernière que la D.G.R.C.S.T. bénéficierait en 1979 du plan de cinq ans qui a été établi pour l'ensemble du ministère. Il n'en a rien été, et pourtant, l'année dernière, la commission des affaires étrangères avait émis, unanimement, un avis défavorable à l'adoption du budget pour bien signifier sa volonté de voir cette direction restructurée et dotée des moyens nécessaires à l'exercice de sa mission.

En réalité, la situation a continué à se dégrader. C'est pourquoi, après une très intéressante discussion, la commission des affaires étrangères a, cette année encore, suivi les conclusions de son rapporteur. Constatant que les crédits de la direction générale, en dégradation constante depuis quelques années, n'amorçaient pas le redressement qui est nécessaire et sur lequel elle a, à maintes reprises, appelé l'attention du Gouvernement, la commission a donné, à l'unanimité un avis défavorable à l'adoption des crédits de la direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques, en demandant que les actions de cette direction soient enfin incluses dans un plan visant au redressement de la situation du ministère des affaires étrangères.

Monsieur le ministre, soyez assuré que ce consensus traduit, hors de toute préoccupation de politique politicienne, notre volonté de faire que l'instrument de diffusion et de rayonnement de la langue, de la pensée et de la culture françaises soit doté des moyens qui répondent à ses besoins. (Applaudissements sur sur les bancs des socialistes et sur plusieurs bancs du rassemblement pour la République.)

**M. le président.** La parole est à M. Delehedde, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, pour les relations culturelles, scientifiques et techniques.

**M. André Delehedde, rapporteur pour avis.** Mesdames, messieurs, pour la quatrième année consécutive, la commission des affaires étrangères a émis, à l'unanimité, un avis défavorable à l'adoption des crédits consacrés aux relations culturelles avec l'étranger.

Comme pour les crédits de 1978, la commission des affaires culturelles, familiales et sociales a formulé cette année des réserves sérieuses. L'an dernier, elle avait rejoint la position des commissaires des affaires étrangères et donné un avis défavorable au projet de budget.

Cet ensemble de critiques et de refus montrent à l'évidence que la politique de relations culturelles, scientifiques et techniques de la France a grand besoin d'être révisée. A la limite, on peut se demander si, dans ce domaine, il existe véritablement une politique digne de ce nom. Espérons que la réforme de la direction qui doit se mettre en place induira la définition d'une politique cohérente, dotée, je le répète après André Chandernagor, des moyens de son application en matière de relations scientifiques et techniques.

Ceux qui n'ont cessé depuis des années d'émettre critiques et suggestions seraient particulièrement heureux que leurs remarques aient enfin un écho sérieux.

Je veux être objectif et noter, au moins, une amélioration dans le domaine des relations entre les responsables de notre politique culturelle et le Parlement. Les réponses aux questionnaires budgétaires sont plus complètes que par le passé et moins émaillées de déclarations triomphalistes destinées à masquer le creux. Elles sont par ailleurs parvenues à temps au rapporteur.

Bien que les crédits du ministère des affaires étrangères progressent en pourcentage plus que le budget de l'Etat, la part consacrée aux relations culturelles, scientifiques et techniques et à la coopération diminue en pourcentage : 48,4 p. 100 en 1976, 44,5 p. 100 en 1977, 43,5 p. 100 en 1978, 42,9 p. 100 en 1979, 40,06 p. 100 en 1980.

Les crédits affectés aux relations culturelles, scientifiques et techniques passent de 1 054 millions de francs à 1 187 millions de francs, soit une croissance de 12,68 p. 100. Pour les crédits de la coopération, les chiffres sont respectivement de 913 millions de francs et de 1 038 millions de francs, soit une croissance de 12,85 p. 100.

Rapprochez ces chiffres de celui de la croissance du budget de l'Etat — 14,33 p. 100 —, de celui de la croissance de l'ensemble des crédits du ministère — 14,7 p. 100 — et vous voyez apparaître le parent pauvre, j'ai nommé le D. G. R. C. S. T.

La dégradation se poursuit. Tout au plus peut-on dire qu'elle se poursuit moins vite. C'est là une bien piètre consolation.

Quelles sont les orientations politiques qui sous-tendent l'emploi de ces crédits ?

Une première partie est consacrée aux relations culturelles, scientifiques et techniques, c'est-à-dire aux services culturels français à l'étranger — établissements scolaires français, établissements spécifiques, tel l'institut de Pondichéry — à certaines bourses et aux relations scientifiques.

Cette première partie est maltraitée cette année. Elle avait progressé de 16 p. 100 en 1979. Pour 1980, nous sommes loin d'une telle progression. C'est en quelque sorte la politique de l'accordéon. En effet, 29,3 millions de francs sont destinés au financement de mesures nouvelles. On note une amélioration des conditions de scolarisation des enfants français à l'étranger. Trente emplois sont créés à ce titre, mais, en contrepartie, les effectifs destinés à l'enseignement des étrangers diminuent.

Il faut encore souligner la création de dix emplois destinés au renforcement de notre représentation scientifique à l'étranger, et c'est là un point positif.

Il faut, enfin, remarquer l'apparition de mesures nouvelles d'inégale importance en matière d'échanges culturels et d'action culturelle et artistique. Les échanges artistiques reçoivent des crédits majorés de 15,57 p. 100. Les crédits pour les boursiers étrangers en France progressent de 15,16 p. 100. Ce n'est là que l'arrêt de la dégradation.

Les dépenses en capital progressent très fortement, soit de 40,28 p. 100.

Les crédits de paiement semblent augmenter de 20,7 p. 100, passant de 16,9 millions à 20,4 millions de francs. Mais on remarque à ce niveau une anomalie qu'a signalée mon ami Chandernagor.

En effet, on note dans le fascicule bleu une nouvelle rubrique — « Subvention aux collectivités locales » — et, à ce titre, 10 millions de francs d'autorisations de programme et 5 millions de francs de crédits de paiement sont accordés à la ville de Strasbourg pour la construction de locaux destinés à l'Assemblée européenne. Cette dépense n'a rien à voir — ou alors qu'on nous prouve le contraire — avec les relations culturelles, scientifiques et techniques de notre pays. Si on déduit ces crédits, comme le faisait tout à l'heure mon collègue Chandernagor, du budget de la D. G. R. C. S. T. où ils n'ont rien à faire, je le répète, on s'aperçoit que les crédits de paiement pour les opérations à l'étranger diminuent en fait de plus de 8 p. 100. Il y a là une anomalie, et j'espère qu'il ne s'agit pas d'un écran de fumée destiné à masquer la misère.

Pour la première fois depuis plusieurs années, les crédits pour la coopération croissent davantage que ceux qui sont destinés aux relations culturelles, évolution cependant discrète et qui ne permettra pas de résorber le retard accumulé.

J'espère que les nouvelles actions envisagées seront rapidement mises en œuvre, ce qui n'a pas toujours été le cas, puisque l'an dernier, un crédit de 10 millions de francs a été voté pour le lancement d'une nouvelle chaîne de télévision en Tunisie. Or, si j'en crois mes informations, ce projet en est toujours au stade des études.

En ce qui concerne la répartition géographique des crédits, on n'enregistre pas de changements significatifs, sauf un effort sensible, déjà signalé par d'autres rapporteurs, en faveur de la Chine : de 2 897 000 francs en 1978, on passe à 7 500 000 francs en 1980.

Face à cette faiblesse de la croissance, à cette continuité dans l'orientation, nous ne pouvons qu'espérer en la réforme, cet espoir n'étant susceptible d'être concrétisé que par l'octroi de moyens suffisants.

En attendant la réforme pour 1981, ce qui fait un peu loin, on ne peut que constater la poursuite des errements traditionnels. C'est la continuité dans la quasi-incohérence. Cette continuité se traduit notamment par une orientation générale rigide et mal définie, par la distorsion entre l'apparence et la réalité de nombreuses actions, par l'insuffisance et l'inadaptation des moyens.

Je donnerai rapidement quelques exemples.

La langue française est en déclin. En République fédérale d'Allemagne, 35 p. 100 des élèves étudient le français comme seconde langue et 0,5 p. 100 seulement comme première langue. Selon la direction générale, notre présence linguistique est, dans bien des pays, purement symbolique.

Les moyens lourds comme les lycées touchent moins de monde que la répartition harmonieuse d'un certain nombre de professeurs sur le territoire d'un pays.

Quelles que soient les causes de cette situation, elle est préoccupante par ses conséquences pour l'avenir ; elle est surtout la manifestation de l'inadaptation d'une politique de diffusion culturelle à laquelle ne manquent pas seulement des crédits, mais également la définition d'une méthode efficace et l'aptitude à examiner objectivement les résultats obtenus par la méthode traditionnelle.

**M. Marc Lauriol.** C'est la volonté qui manque !

**M. André Delehedde,** rapporteur pour avis. Autre exemple : la francophonie. Qu'on ne me fasse pas de procès d'intention. Je n'attaque pas la francophonie. Je demande simplement qu'on passe d'une francophonie sentimentale, dont le paternalisme n'est pas toujours excusé, à une francophonie active, c'est-à-dire d'une situation où l'on se regarde soi-même à une situation où l'on regarde les autres. Que les échanges ne se cantonnent pas aux pays membres de la francophonie, mais qu'ensemble ceux-ci se tournent vers les autres pour assurer le rayonnement de la langue française.

**M. Marc Lauriol.** Très bien !

**M. André Delehedde,** rapporteur pour avis. Originaire d'une région frontalière, il ne faudrait pas remonter loin pour trouver parmi mes ancêtres quelques Belges parlant le français, et je puis vous assurer que le français n'a pas besoin d'être défendu dans leur famille, et il est sans doute des priorités plus évidentes.

Les exemples de ce circuit fermé ne manquent pas. Ainsi, on n'arrive pas à saisir l'intérêt qu'il y a à envoyer des instituteurs et des professeurs français enseigner dans une région où la langue française est maintenant suffisamment affirmée et où le niveau de développement culturel et technique ne rend pas leur présence indispensable.

Dans le domaine de la répartition géographique, la politique de la D. G. R. C. S. T. semble à la fois ménager la tradition — pour ne pas dire la routine — et se satisfaire de résultats apparents ou partiels, sans tenir compte du relatif échec global que traduit le déclin du français dans le monde.

La politique française de diffusion et de coopération paraît simple. En réalité, elle est ambiguë. La coopération n'est pas, pour l'essentiel, une aide au développement. L'action en faveur des enfants français à l'étranger est privilégiée. Cette action est nécessaire, bien sûr, mais elle ne contribue pas au développement du français à l'étranger. Elle doit donc être individualisée dans la présentation du budget, afin qu'il n'y ait plus d'ambiguïté.

La D. G. R. C. S. T. ne dispose que de moyens inadaptés qui se traduisent par des crédits trop ajustés, par des établissements français à l'étranger qui, loin d'être une image de marque, donnent de notre pays une image défavorable : trente centi-

mètres d'eau dans certaines salles de cours de Delhi au moment de la mousson, voilà ce que des parlementaires en mission ont pu voir.

Et, surtout, le problème irritant des services centraux se pose toujours. Un seul exemple de sa dimension : 177 contractuels sur 404 agents, soit 43,8 p. 100, c'est-à-dire une proportion énorme.

En conclusion, rien de substantiel ne s'est passé depuis l'an dernier, ce qui m'a conduit à proposer à la commission des affaires culturelles de donner un avis défavorable aux crédits qui nous sont soumis. Les commissaires ont voulu, en émettant un avis favorable, manifester leur espoir dans la réforme.

C'est effectivement de cette réforme qu'on peut attendre une amélioration, à condition que les moyens suivent. Mais je crains la catastrophe si l'on s'en tient aux pratiques actuelles.

La commission, compte tenu de la modicité des moyens et de la politique conduite avec ces moyens, a adopté et souhaite que soient entendues les six observations suivantes.

**M. le président.** Concluez, mon cher collègue.

**M. André Delehedde, rapporteur pour avis.** J'en ai terminé, monsieur le président.

La commission regrette la façon dont, l'année dernière, le Gouvernement a pris l'initiative de revenir au Sénat sur un compromis arrêté à l'Assemblée nationale à la suite d'une concertation, et en prêtant à son rapporteur des propos déformés.

Elle souligne l'urgence d'une réforme de notre politique de relations culturelles et de coopération.

Elle souhaite une réorientation de la politique de la francophonie.

Elle émet le vœu que notre politique de relations culturelles et de coopération soit menée en liaison avec notre politique économique extérieure, sans que soit pour autant négligée sa valeur propre.

Elle estime qu'il convient de procéder à une relance de la coopération technique trop négligée depuis quelques années.

Elle déplore que, dans le budget des relations culturelles avec l'étranger, cinq millions de francs soient utilisés pour une subvention à la ville de Strasbourg.

En conclusion, peu de changement et des moyens dérisoires pour une politique rigide. Plaçons notre espoir en la réforme, en souhaitant qu'il ne soit pas déçu. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre des affaires étrangères.

**M. Jean François-Poncet, ministre des affaires étrangères.** Monsieur le président, mesdames, messieurs, le budget que j'ai l'honneur de soumettre à l'approbation de l'Assemblée peut — les rapporteurs l'ont souligné — paraître modeste. Il l'est surtout si on le compare à d'autres.

Il est vrai que la valeur d'une politique étrangère ne se mesure pas strictement au volume des crédits qu'elle met en œuvre. La justesse et la cohérence des idées, la compétence et le dévouement des hommes, la capacité d'imagination et d'initiative comptent assurément davantage. Il n'en demeure pas moins que rien ne saurait suppléer durablement la carence des moyens matériels de l'action, des moyens qui doivent refléter et exprimer fidèlement les choix et les orientations de notre diplomatie.

C'est pourquoi mes prédécesseurs, en vous présentant leur budget, saisissaient cette occasion pour rappeler à l'Assemblée les grandes lignes de notre politique étrangère. Je resterai fidèle à leur logique.

Cependant, je ne suivrai pas tout à fait leur exemple et ne présenterai pas un exposé d'ensemble de notre politique, puisse je l'ai fait ici même, devant vous, au mois de mai.

Il m'a semblé que je répondrais mieux à votre attente si je concentrais mon propos sur trois aspects de notre politique qui ont connu ces derniers mois des développements nouveaux, accompagnés des approbations mais aussi des interrogations, des incompréhensions et des critiques que suscite toute réalité en cours d'évolution. Il s'agit, pour l'essentiel, de la politique de la France en matière de sécurité et de désarmement; de sa position en matière de droits de l'homme; enfin, de sa politique vis-à-vis de l'Afrique.

C'est sur ces trois points que je voudrais m'expliquer, étant bien entendu que je répondrai aux questions qui pourraient m'être posées sur tout autre aspect de notre action internationale.

A priori, il n'existe aucun lien entre les trois problèmes que je viens de mentionner. Les interrogations qu'ils suscitent n'en procèdent pas moins d'un même état d'esprit.

Les Français comprennent que leur pays tiende à disposer, en propre, des moyens d'assurer sa sécurité, mais ils se demandent si la France fait suffisamment pour la cause du désarmement.

Ils admettent que le respect du principe de non-ingérence est l'un des fondements de l'ordre international et donc de la paix. Mais ils craignent que l'invocation de ce principe ne serve d'alibi à l'indifférence et à la passivité par rapport à la défense des droits de l'homme.

Ils savent que, pour des raisons historiques, culturelles et humaines, la France a des responsabilités particulières en Afrique. Mais ils veulent être sûrs que son action sur ce continent n'est pas seulement conforme à ses intérêts, mais aussi à ses idéaux.

Ce qui relie ces interrogations, apparemment si différentes, c'est le même souci exigeant de l'honneur de la France ou, comme on dit aujourd'hui, de son image. Chacun voit bien que notre pays, comme tous les autres, a des intérêts à défendre, mais c'est le propre d'un peuple comme le nôtre de ne jamais oublier que ces intérêts n'ont pas seulement une dimension matérielle, mais aussi une dimension morale. Il ne suffit pas que la France soit grande et forte; il importe plus encore qu'elle soit juste et généreuse. Il ne suffit pas qu'elle soit écoutée dans le monde, mais qu'elle soit digne de l'être.

Cette exigence, je sais qu'elle est profondément ressentie sur tous les bancs de l'Assemblée. Je voudrais dire ici que, pour le Gouvernement, elle est au cœur de l'action qu'il conduit et des positions qu'il prend dans l'exercice des responsabilités qui sont les siennes, il entend l'assumer pleinement, sans naïveté hypocrite ni vanité ostentatoire, mais avec la conviction et, j'espère pouvoir vous le montrer, avec l'efficacité qu'on est en droit d'attendre de lui.

En matière de sécurité et de désarmement d'abord.

La France, vous le savez, par la voix du Président de la République qui s'est rendu à la tribune de l'assemblée générale des Nations unies, a exposé ses positions sur le désarmement. Ce faisant, elle n'a pas seulement manifesté l'intérêt qu'elle porte à ce problème; elle en a proposé une approche nouvelle et a exposé une doctrine cohérente et originale.

Les propositions qui ont été avancées pèchent-elles par excès de timidité ou par excès d'ambition? Les deux reproches lui ont été adressés.

Il est toujours difficile de répondre à des critiques contradictoires. Je préfère laisser parler les faits.

Lorsque nous avons proposé de réformer les mécanismes de négociation sur le désarmement, on a fait valoir que jamais nous ne parviendrions à faire disparaître la coprésidence du comité de Genève par les deux grandes puissances, et l'on nous pressait alors de ne pas faire de ce changement une condition de notre participation. Nous avons tenu bon, et c'est bien dans un nouveau comité, renouvelé dans ses procédures, dans sa composition et dans son esprit, que la France siège aujourd'hui à Genève. Nous ne l'avons pas fait pour des raisons de prestige, mais parce que nous étions convaincus que seul un tel renouvellement permettrait de sortir des ornières où le précédent comité s'était enlisé. Le fait que la Chine envisage à son tour d'y prendre sa place confirme qu'il s'agissait là d'une réforme indispensable et importante.

Nous avons lancé le projet d'une agence internationale de satellites de contrôle. Beaucoup exprimèrent leur scepticisme. L'idée, en effet, était révolutionnaire. Je constate qu'elle est désormais prise en compte par la communauté internationale.

En effet, à la suite de deux sessions, le groupe d'experts gouvernementaux, créé aux Nations unies, a conclu à l'intérêt et à la faisabilité du projet. Je pourrais en dire autant pour notre projet d'institut international de recherches sur le désarmement. La France se propose, vous le savez, d'illustrer par avance ce qu'on peut en attendre, en organisant, l'année prochaine, à Paris, un colloque sur le thème : « La science pour le désarmement ».

Mais c'est à l'égard de l'Europe que nous avons avancé, dès le mois de mai 1978, notre proposition la plus importante : celle d'une conférence sur le désarmement en Europe. L'Assemblée en connaît l'économie. Il s'agit, en partant d'un ensemble cohérent de mesures de confiance, de se préparer à aborder, dans une seconde étape, de véritables négociations sur la limitation et la réduction des arsenaux conventionnels à l'échelle du continent européen tout entier.

Ici, également, notre projet a d'abord surpris. Mais, ici aussi, les esprits ont évolué. De nombreux gouvernements européens ont manifesté l'intérêt qu'ils y portaient et leur conviction qu'il pouvait ouvrir la voie à un dialogue fructueux sur la sécurité, la confiance et le désarmement en Europe. Me fondant



sur les conversations que nous avons entamées à ce sujet aussi bien avec Moscou qu'avec Washington, aussi bien avec nos partenaires des Neuf qu'avec les pays neutres et certains pays de l'Est, je suis en mesure d'indiquer à l'Assemblée que notre projet est appelé à occuper une place importante dans le processus de préparation de la réunion de Madrid, et à Madrid même.

L'attachement naturel que nous portons à notre projet ne nous a pas conduits à ignorer les propositions avancées par d'autres, et je pense en particulier à celles du pacte de Varsovie. Nous souhaitons que les convergences qui peuvent exister entre notre projet et celui qui a été proposé à Budapest se développent.

A ceux qui doutent et s'interrogent sur le rôle de la France dans le domaine du désarmement, j'espère avoir répondu.

La France est une nation qui a la volonté d'assurer sa défense. Elle veille à maintenir le volume et la qualité de sa force de dissuasion nationale au niveau de crédibilité qui correspond aux exigences de son droit à la sécurité. Elle entend en préserver l'indépendance, et c'est pourquoi elle ne participera pas aux négociations envisagées dans le cadre de S. A. L. T. III.

**M. Emmanuel Hamel.** Très bien !

**M. le ministre des affaires étrangères.** Mais elle est aussi une nation pacifique, soucieuse d'apporter sa pleine contribution aux efforts visant à atténuer les menaces qui pèsent sur la sécurité et la paix du monde.

Pour le Gouvernement auquel j'ai l'honneur d'appartenir, ces deux tâches sont loin d'être contradictoires, elles sont complémentaires.

J'en viens au deuxième point : les droits de l'homme.

La France tire de son histoire et de la position morale qui est la sienne dans le monde une responsabilité particulière dans ce domaine, personne ne l'ignore ici. Certains en tirent même argument, dans les débats politiques, pour critiquer telle ou telle initiative diplomatique du Gouvernement. Mais il faut que ceux-là se fassent une raison : hors des frontières, la France est et demeure regardée comme l'un des champions des droits de l'homme et, notamment, pour la raison simple mais décisive qu'elle est et n'a jamais cessé d'être une des premières terres d'asile du monde.

Près de 150 000 personnes bénéficient chez nous du statut de réfugié politique. Nous nous honorons d'avoir accueilli le plus grand nombre de Chiliens — plus de 6 000 — et tous ces réfugiés du Sud-Est asiatique qui, grâce à tant de concours publics et privés, se sont installés chez nous : près de 65 000 en quatre ans. Nous venons, à New York, de témoigner de notre solidarité avec le peuple khmer, M. Marett le soulignait tout à l'heure. Il me semble que notre devoir commun est de consolider et d'améliorer cette image de liberté et de générosité et non de l'altérer par nos divisions.

Sur la scène internationale comme sur le plan intérieur, la question de la défense des droits de l'homme met à l'épreuve notre sincérité. S'agit-il d'exploiter cette grande idée pour se donner bonne conscience ou de tout faire pour qu'elle devienne une réalité vécue ? L'hypocrisie et le calcul se saisissent volontiers d'un tel thème. L'indignation sélective et les proclamations creuses sont plus fréquentes dans ce domaine qu'une action responsable qui, prenant en considération les réalités du monde tel qu'il est, entend s'attaquer aux racines du mal et créer partout les conditions permettant un progrès effectif des droits de la personne humaine. C'est en tout cas ainsi que les droits de l'homme s'inscrivent dans le dessein fondamental de notre politique étrangère.

La nation qui, il y a près de deux siècles, a proclamé les droits de l'homme est profondément convaincue de leur portée universelle et irréductible. Mais nous savons aussi que le monde est divers, dans ses identités culturelles, ses options politiques, ses niveaux de développement économique et social, et que cette diversité ne peut pas ne pas retentir sur la mise en œuvre effective des droits de l'homme, soit qu'elle la ralentisse ou la dénature, soit qu'elle légitime des modèles différents.

Nous savons aussi que les peuples et les Etats tiennent à leur indépendance, à leur souveraineté et que les régimes les plus méfiants à l'égard des droits de l'homme savent tirer parti de cette sensibilité pour accuser le paternalisme ou l'ingérence de ceux qui prétendent, de l'extérieur, juger et condamner. Par conséquent, l'action en faveur des droits de l'homme, si elle recherche l'efficacité du résultat plutôt que le confort de l'attitude, doit être patiente, discrète parfois, mais obstinée et inflexible sur l'essentiel.

Nous savons aussi que, sans la paix et sans le développement, il n'y a que la violence, la misère et l'injustice et que les droits de l'homme ne sont alors que littérature.

Pour toutes ces raisons, la promotion des droits de l'homme est pour un gouvernement une action de longue haleine et non pas une suite de coups d'éclat. A ce titre, ils ne sont pas un chapitre parmi d'autres de la politique étrangère, mais l'inspiration même d'un grand dessein national et international.

C'est dans cette perspective que je voudrais situer les principes dont s'inspire l'action internationale de la France en matière de droits de l'homme.

En premier lieu, la France n'entend pas se présenter sur la scène internationale comme une donneuse de leçons ; mais elle croit à la force de l'exemple. Et elle n'oublie pas, à cet égard, que pour le monde entier l'Europe occidentale demeure le conservatoire des libertés et souvent le refuge des proscrits. Par conséquent, tout ce qui peut contribuer à consolider chez nous les libertés publiques et privées, les capacités de tolérance et d'hospitalité de notre société, renforce notre vocation internationale en matière de droits de l'homme.

En deuxième lieu, la France attache la plus grande importance à toutes les initiatives qui peuvent être prises sur le plan multilatéral. Sans renoncer, naturellement, en rien à sa liberté d'action d'Etat souverain, la France reconnaît le rôle que peuvent jouer les organisations internationales non pas comme tribunal politique — car alors elles risquent d'être à la fois partiales et sans efficacité — mais comme tribune et comme carrefour où s'élabore progressivement une conscience internationale.

Mais ce ne sont pas seulement les institutions comme les Nations unies qui ont un rôle à jouer : les organisations régionales, on l'a vu récemment en Afrique, les autorités spirituelles — comment ne pas évoquer le discours de Jean Paul II aux Nations Unies ? — et toutes les associations privées qui, à travers le monde, tiennent en éveil l'opinion publique, tout cela contribue à l'émergence d'une morale internationale qui, bien sûr, ne transformera pas du jour au lendemain les loups en agneaux, mais rendra chaque jour plus difficile l'étouffement des libertés ou l'édification de sociétés fondées sur le mépris de la personne humaine, l'inégalité des races et le viol des consciences.

En troisième lieu, la France prend en considération les droits de l'homme dans la définition et la conduite des relations bilatérales qu'elle entretient avec les pays qui sont ses amis, ses alliés ou ses partenaires. C'est là que la position du Gouvernement n'est pas toujours comprise, de bonne ou de mauvaise foi.

Il est aisé — et je dirai même confortable — de faire des droits de l'homme le critère absolu et exclusif des relations internationales et de prôner en conséquence le refus de tout rapport avec les régimes qui les méconnaissent. Que l'on me permette de dire qu'il s'agit là d'une démarche académique qu'aucun Etat au monde ne peut, à ma connaissance, adopter s'il prend en considération, l'ensemble des données qui commandent sa position internationale, sa sécurité, son rayonnement, sa puissance, surtout s'il se reconnaît, comme le fait la France, une vocation mondiale.

Les relations que nous entretenons avec pratiquement tous les Etats du monde nous conduisent donc à définir une approche spécifique du problème des droits de l'homme qui tienne compte des situations concrètes. L'Assemblée doit savoir que notre appareil diplomatique est tout entier mobilisé pour assurer au nom de la France la défense des droits de l'homme, par priorité pour nos ressortissants et pour ceux qui ont des liens particuliers avec la France, car nous avons là des raisons juridiques d'intervenir.

Au-delà de ces cas, nous ne manquons pas d'agir, avec un souci prioritaire d'efficacité mais sans exclusion — on l'a encore vu tout récemment — les démarches publiques, les protestations ou les gestes significatifs, lorsqu'il apparaît que la solution d'un problème ou un progrès effectif des libertés en dépendent. Je pourrais dresser une longue liste de ces actions qui sont menées pour tirer du malheur, de la séparation ou de l'oppression tant d'hommes et de femmes qui ont placé en la France leur espoir. Il s'agit d'ailleurs d'une action dont le succès même me laisse toujours insatisfait, tant la tâche est immense et toujours à recommencer.

Pour le Gouvernement d'un pays épris de liberté et de dignité humaine, l'idéal serait évidemment de n'avoir que des partenaires recourant non seulement au même vocabulaire mais au même idéal. Mais on ne peut ni les contraindre ni rêver de je ne sais quelle conversion miraculeuse qui les transformerait, du jour au lendemain, en chevaliers des droits de l'homme. C'est, encore une fois, par la pression constante et par l'exemple que nous pouvons le mieux servir un idéal qui est pour nous universel. C'est aussi en créant les conditions objectives qui permettent aux droits de l'homme de s'affirmer et de s'épanouir, et ce, dans trois directions.

D'abord, par le refus de l'ostracisme. Quand un pays rompt tout lien avec la communauté internationale, il voue son peuple à l'abaissement, voire à l'extermination. De récents exemples, en Asie et en Afrique, le montrent à l'évidence. A l'inverse, tout ce qui contribue à insérer ou à réinsérer un pays dans la communauté des nations, à lui faire accepter les normes et les contrôles du droit international et de l'opinion publique, tout cela permet d'éviter le pire et de créer les conditions minimales du respect de la personne humaine, en amenant les Etats à assumer leurs responsabilités sur le plan international.

Ensuite, par la détente : l'expérience prouve que c'est par la consolidation et le développement de la détente que pourront être desserrées les contraintes idéologiques et politiques qui s'opposent, dans un certain nombre de pays, à la reconnaissance effective des droits de l'homme. Il est sûr en tout cas que la guerre froide et l'ingérence intempestive nuisent plus à la cause des droits de l'homme qu'elles n'ont des chances de la servir.

Enfin, par le développement : gardons-nous de la tentation trop répandue de faire, du haut de notre prospérité, la leçon aux pays démunis. La pauvreté, le sous-développement ne créent pas un terrain favorable aux droits de l'homme. Nous ne devons certes pas en déduire que les pays dont il s'agit sont condamnés à la dictature. Nous devons au contraire tout mettre en œuvre pour aider les populations dans leur développement. Le refus de cette aide les enfoncerait dans la voie dont nous voulons les voir sortir, en redoublant la misère sur laquelle prolifère, nous le savons bien, le mépris de la personne humaine.

Il reste encore, et il restera pour longtemps, énormément à faire. Chaque jour apporte sa sinistre moisson d'outrages à la dignité humaine. Mais il y a désormais une sensibilité, une vigilance de l'opinion mondiale qui font qu'aucun Etat ne peut plus se soustraire entièrement à cette pression internationale et qui, d'une façon ou d'une autre, l'oblige à rendre des comptes à cette conscience universelle qui émerge.

La France, par ce qu'elle est et par ce qu'elle fait, par son exemple et par son action, contribue à ce progrès.

J'en viens maintenant à mon troisième point : la politique africaine de la France.

Elle n'est ni une improvisation ni un calcul d'économie ou de puissance, mais un dessein d'ensemble, continu et concerté avec les pays d'Afrique qui sont nos partenaires.

A la base de cette politique, il y a quatre données.

En premier lieu, la dimension historique des rapports franco-africains : d'un siècle de présence active des Français sur le continent noir, ont résulté des liens linguistiques, culturels, économiques et humains que nous ne pouvons ignorer. Le poids de cette communauté de 150 millions d'êtres dans les affaires du monde et le rayonnement de la France dépendent également de la consolidation et du développement de ces relations privilégiées.

En deuxième lieu, nos relations économiques et humaines avec l'Afrique constituent une donnée fondamentale de la situation extérieure de la France. Dans cette région, vivent 160 000 de nos compatriotes, dont le plus grand nombre contribue directement au développement de l'Afrique. Nos besoins croissants d'énergie et de matières premières à une époque où l'accès aux ressources est marqué par une insécurité croissante et, d'autre part, la demande pressante des pays africains en technologie, en investissements, en formation et en produits élaborés sont les deux volets parfaitement complémentaires d'une même exigence : accroître nos échanges et multiplier nos activités en direction de l'Afrique.

En troisième lieu, nous devons prendre une pleine conscience de l'importance des défis auxquels le monde africain est confronté.

L'Afrique, qui ne connaissait que quatre Etats indépendants en 1955, en compte aujourd'hui cinquante, soit le tiers des Etats du monde. Ce bouleversement général a provoqué des crises et laissé derrière lui des tensions et des fragilités. La poussée démographique fait sauter les structures traditionnelles et pose des problèmes difficilement solubles d'alimentation, d'éducation, d'urbanisation et d'emploi. Doublant sa population actuelle, l'Afrique atteindra 880 millions d'habitants à la fin du siècle et, dès à présent, elle ne produit plus que 82 p. 100 de sa nourriture. Cent trente millions d'être s'entassent dans des agglomérations souvent informelles.

En quatrième lieu, l'Afrique voit se développer en son sein une compétition internationale qui a moins pour objet son propre développement que l'affrontement direct ou indirect de puissances extérieures. L'imitation de modèles de développement qui leur sont proposés de l'étranger risque d'entraîner de nombreuses nations africaines dans des réalisations inadaptées à leurs possibilités ou à leurs traditions profondes. Ces ingéniereries conduisent, d'autre part, à la multiplication des conflits

interafricains. Ainsi, une douzaine de nations se trouvent-elles impliquées dans des luttes violentes qui ruinent tout espoir d'essor économique et humain et font que l'Afrique détient, avec quatre millions de personnes déplacées, le record mondial des réfugiés.

Dans un tel contexte, la France n'a d'autre objectif que d'aider l'Afrique à être elle-même et de faire surgir dans l'équilibre mondial de l'an 2000 sa force nouvelle, faute de quoi elle ne serait qu'une masse inerte de malheur et de misère, un champ clos de la rivalité des grandes puissances, un témoin silencieux de sa propre impuissance. La France connaît l'Afrique, sa sagesse et son humanité profonde ; elle sait ce qu'elle peut apporter au monde si elle est en mesure de faire entendre sa voix. La France n'a pas d'ambition africaine. Elle a, avec les Africains, une ambition pour l'Afrique.

Cette ambition a deux objectifs : contribuer au développement de l'Afrique ; travailler au maintien et à la consolidation de la paix, qui est la condition indispensable de tout progrès.

Le développement. Depuis plus de trente ans, et donc avant même l'indépendance, la France a adopté une véritable stratégie d'aide à l'Afrique. Tous les secteurs ont bénéficié de cette action. En dépit des problèmes que connaît sa propre économie, la France a redoublé d'efforts et son aide globale à l'Afrique atteint aujourd'hui 6 milliards de francs par an, qu'il s'agisse de nos concours directs, de nos contributions aux organes de coopération multilatérale ou de l'annulation des dettes des pays les plus pauvres. La nouvelle convention de Lomé approfondit et étend les relations économiques privilégiées de l'Afrique avec la Communauté européenne. La France, en outre, ne néglige aucune occasion de mobiliser davantage les moyens des pays industrialisés en faveur du développement de l'Afrique. Je pense, en particulier, au programme exceptionnel pour la promotion de l'Afrique.

La paix. Pour les raisons que je rappelais tout à l'heure, de graves menaces de déstabilisation et de conflits ont éclaté ces dernières années en de nombreux points du continent africain, allant jusqu'à menacer l'existence même de certaines nations. Dès 1960, la France avait redouté ce péril et préconisé des accords de défense afin d'éviter des charges militaires insupportables à de jeunes Etats aspirant d'abord à leur développement pacifique. Cette organisation a joué son rôle, permettant la mise en place ordonnée des institutions nationales et l'entrée des Etats dans la communauté internationale. Mais au fil des ans, la plupart de ces accords sont venus à expiration. Il n'empêche que, dans l'adversité, les dirigeants africains ont continué de se tourner vers la France. Je dis bien : vers la France. Ils n'ont pas mis leur indépendance aux enchères mais se sont adressés au pays sur l'amitié et l'impartialité duquel ils savaient pouvoir compter. Nous ne pouvions pas nous dérober à l'appel d'autorités légales qui demandaient à notre pays de les aider à enrayer des processus de déstabilisation, le plus souvent entretenus de l'extérieur, à rétablir des équilibres menacés, à favoriser des reprises de dialogue et des réconciliations.

En Mauritanie, notre intervention militaire a permis à ce pays de maintenir son intégrité et de se retirer du conflit saharien dans des conditions qui ont rencontré l'accord unanime de la communauté internationale.

Notre soutien au Gouvernement zaïrois, appliqué au Shaba, a été décisif. Il a permis à une force inter-africaine, puis à l'armée nationale zaïroise, de maintenir l'intégrité du pays face à une agression d'origine extérieure, mais aussi de rétablir la paix intérieure, de renforcer et d'assainir les structures du pays, d'opérer un rapprochement avec ses voisins, à commencer par l'Angola.

Au Tchad, toutes les hypothèques ne sont pas encore levées en raison des divisions profondes entre Tchadiens, attisées de l'extérieur ; mais des progrès ont été accomplis dans la bonne voie. Nous espérons qu'ils pourront être consolidés par la mise en place prochaine d'une force neutre inter-africaine et la constitution d'un véritable gouvernement d'union nationale.

Tout récemment, en Centrafrique, nous avons été placés devant une situation exceptionnelle. Le principal dirigeant de ce pays s'est trouvé convaincu, par des Africains qualifiés et dûment mandatés dont nous devons attendre le verdict, d'avoir gravement porté atteinte aux droits de l'homme. Des personnalités centrafricaines représentatives ont alors fait appel à notre pays. Nous avons répondu à cet appel pour éviter le déchaînement des violences. Aucune goutte de sang n'a été versée.

Dans ces différents cas, le Gouvernement s'est fixé des règles précises qu'il a strictement appliquées : n'agir qu'à la demande des autorités elles-mêmes, et ainsi respecter l'indépendance et la souveraineté des Etats ; défendre ou rétablir l'intégrité territoriale des Etats dans leurs frontières internationalement recon-

nues ; ne pas peser sur la libre détermination, sur la libre choix des systèmes politiques ; limiter enfin notre intervention, dans son importance comme dans sa durée, au strict minimum.

Cette politique, à laquelle il arrive d'être mal comprise et critiquée chez nous, n'est contestée par personne au Sud du Sahara. L'Afrique sait bien que nous n'avons pas d'autre objectif que de l'aider à occuper dans le monde de demain la place qui lui revient, en ajoutant nos efforts aux siens pour lui permettre de s'exprimer dans le monde et de progresser. La France ne se laissera pas décourager par les difficultés de toute sorte qui accompagnent l'évolution du continent africain. Que ceux qui nous critiquent et qui s'élèvent contre cette politique aillent au bout de leur logique : s'abstenir d'agir, c'est livrer les Africains aux forts et aux cyniques, d'abord les plus faibles d'entre eux et bientôt les autres ; c'est en faire des jouets entre les mains de puissances qui n'ont d'autre intention, à l'égard de l'Afrique, que de l'utiliser pour leurs propres fins. Ce n'est pas la politique de la France. Ce n'est pas celle que les Africains attendent de nous. (*Très bien et applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

J'en viens à la présentation du budget des affaires étrangères.

Les rapporteurs en ont souligné les aspects positifs et les insuffisances — M. Marçette a parlé de « chaud-froid ». Ce qui me paraît le plus important, c'est la tendance et c'est aussi la façon dont le budget reflète des choix politiques. Or, de ces deux points de vue, le budget que je vous présente est, dans son niveau et dans ses options, en conformité avec les objectifs que je me suis fixés :

Il confirme et accentue le redressement entrepris ces dernières années et fait franchir ainsi une nouvelle étape à la rénovation de l'instrument diplomatique ;

Il accroît les moyens d'une politique en faveur des Français de l'étranger ;

Il préfigure la relance des relations culturelles que j'ai la volonté d'entreprendre.

Le niveau de ce budget marque une nouvelle étape dans l'effort de redressement entrepris par mes prédécesseurs. Pour la troisième année consécutive, sa croissance est supérieure à celle du budget de l'Etat dans son ensemble puisqu'elle atteint 14,9 p. 100. Je ne me livrerai pas devant l'Assemblée — M. Chandernagor m'en excusera — à un calcul trop subtil de pourcentages obtenus par l'addition ou la soustraction de tel ou tel élément de ce budget. J'observe simplement que les crédits alloués à mon département connaissent un taux de croissance qui, chaque année depuis 1978, est supérieur — légèrement, il est vrai — à celui de l'ensemble des budgets civils et militaires de l'Etat.

De ce fait, la part des affaires étrangères dans l'ensemble de ces budgets, qui avait décliné depuis le début de 1970, se redresse et dépassera en 1980, pour la première fois depuis 1976, le seuil de 1 p. 100.

J'en viens maintenant aux grands choix que ce budget exprime.

Conformément aux décisions prises par le Gouvernement en octobre 1976, et rappelées par le Président de la République lors de sa visite au quai d'Orsay le 19 avril dernier, c'est bien l'outil diplomatique qui continuera cette année encore de bénéficier en priorité de ce redressement. Les crédits qui y sont consacrés augmentent de 17,9 p. 100. De ce fait, l'exécution du plan de cinq ans se poursuit.

J'entends, grâce à ce plan, d'abord assurer la dignité de la représentation française à l'étranger.

A cet égard, j'appelle l'attention du Parlement, parmi d'autres, sur les actions suivantes :

La rénovation et l'entretien des édifices diplomatiques et consulaires bénéficient de 145 millions de francs de mesures nouvelles, soit une augmentation de crédits de 29 p. 100.

Pour la première fois, les crédits destinés à compenser l'effet sur les rémunérations à l'étranger des hausses locales de prix et des variations des taux de changes, dont tous les agents du ministère savent les ravages qu'ils peuvent exercer sur leurs rémunérations, sont directement rattachés cette année au budget des affaires étrangères.

Enfin, les rémunérations des personnels d'exécution de nationalité étrangère qui étaient anormalement et dans certains cas scandaleusement basses sont revalorisées de 18 p. 100 — soit un crédit de 69 millions de francs. Les indemnités des chiffreurs, dont chacun sait le rôle dans le fonctionnement du ministère, sont accrues de 38 p. 100.

Ensuite, nous avons mis l'accent sur des liaisons plus sûres et plus rapides entre les postes et Paris. Chacun sait que ces liaisons sont décisives dans le fonctionnement de notre diplomatie.

Les travaux d'automatisation du chiffre pourront être achevés en même temps que sera assurée la formation professionnelle des agents sur un matériel totalement nouveau, comme M. Marete l'a souligné tout à l'heure. Par ailleurs, 14,4 millions de francs ont été dégagés pour réaliser dès 1980 la première étape d'un programme quinquennal visant à relier l'ensemble de nos postes à un réseau de transmission par radio qui permettra de communiquer avec l'administration centrale, même en temps de crise et d'interruption des réseaux de communications à usage civil.

Par ailleurs, ce budget permettra de mieux garantir la sécurité des personnes et des édifices, qui sont devenus, dans le monde tel qu'il est, une des préoccupations quotidiennes du ministre des affaires étrangères. Trente emplois de gardes de sécurité sont créés, dont vingt au titre des mesures nouvelles.

Enfin, le budget s'attache à la rationalisation de l'instrument diplomatique. Cette année sera marquée par la première étape du programme de développement de l'informatique.

Ces mesures d'ordre budgétaire complètent des réformes administratives qui s'inscrivent, elles aussi, dans le même effort de rénovation de l'outil diplomatique.

Je remercie M. Marete d'avoir marqué l'importance qu'il attache, comme moi-même, au décret du 1<sup>er</sup> juin dernier sur les pouvoirs des ambassadeurs qui représente, à mes yeux, une étape décisive à cet égard. La mise en place d'une « structure de crise » permettra, d'autre part, en cas de situation exceptionnelle — et si l'en présente, vous le savez, hélas ! trop fréquemment — de centraliser, pour le compte des différents départements ministériels, les informations, de diffuser les instructions du Gouvernement et de répondre aux demandes de la presse et des particuliers qui, dans des cas de ce genre, affluent vers le ministère. Enfin, la création d'un service des affaires stratégiques et du désarmement et l'achèvement de la géographisation de l'administration centrale contribuent à mieux adapter le ministère à l'état nouveau des relations internationales.

Si la priorité budgétaire demeure attachée à l'outil diplomatique, la rénovation intéresse également les autres champs d'action du ministère. L'intérêt que mon département accorde aux Français de l'étranger n'est pas un fait nouveau ; il en assure depuis des lustres la protection. Mais l'évolution des colonies françaises à l'étranger exige du ministère une adaptation.

C'est à quoi correspond la création d'une direction des Français à l'étranger, qui est importante en elle-même, mais qui s'accompagne de mesures concrètes destinées à faciliter l'insertion de nos compatriotes dans les pays d'accueil. A cet égard, une attention croissante sera apportée, en particulier, à la scolarisation. La moitié des emplois nouveaux créés à l'étranger y sera consacrée, avec l'ouverture de trente postes d'enseignant supplémentaires. La construction d'écoles nouvelles sera entreprise et les crédits de fonctionnement de ce programme augmenteront de 27,6 p. 100.

Les moyens de fonctionnement de nos consulats seront accrues de près de 23 p. 100 et leur personnel, qui représente déjà près de la moitié des agents en poste à l'étranger, sera renforcé. Ce personnel recevra, d'autre part, la formation professionnelle nécessaire pour réaliser l'extension effective à partir de 1980 du régime général de sécurité sociale aux Français de l'étranger. Parallèlement, les crédits consacrés à l'action sociale en faveur de nos compatriotes sans ressources seront relevés de 23,7 p. 100.

Les crédits de la direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques progressent, de leur côté, cette année, de 13,02 p. 100. Je ne tiens pas compte, dans ces comparaisons des cinq millions de francs de crédits de paiement destinés à la ville de Strasbourg pour faciliter la construction du futur siège de l'assemblée européenne, qui ont été rattachés à mon département, sans avoir été — je le précise — prélevés sur l'enveloppe prévue en faveur de la direction générale. Ce sont des crédits qui sont hors enveloppe, en quelque sorte, et rattachés à mon budget par une décision particulière du Premier ministre.

Même si une progression de 13 p. 100 a pu paraître insuffisante à vos commissions — j'ai entendu sur ce point l'opinion des rapporteurs — je précise que ce taux n'en est pas moins supérieur à celui des dépenses de même nature prévues pour l'ensemble du budget de l'Etat qui est de 12,3 p. 100. Il n'en allait pas ainsi l'année dernière. En outre — cela a été souligné par M. Delehedde et je l'en remercie — les actions de coopération bénéficient de la part la plus importante des mesures nouvelles du budget : elles reçoivent 220 millions de francs sur les 535 millions prévus à cette fin.

A l'intérieur de cette enveloppe, les formes les plus modernes de notre présence culturelle ont été privilégiées. Cela ne signifie pas que les formes classiques de notre rayonnement culturel aient été pour autant négligées, puisque les crédits destinés aux échanges artistiques seront portés à 24,9 millions de francs, en augmentation de 15,6 p. 100 par rapport à l'année dernière.

Mais l'accent a été mis cette année sur la coopération scientifique.

En premier lieu, la coopération scientifique. Les services scientifiques seront renforcés par l'ouverture de dix postes supplémentaires. Que ceux-ci comportent ce qui est nécessaire pour qu'un attaché scientifique puisse travailler me paraît normal. Ne bâtissons pas. — c'est, hélas ! la tendance de l'administration — une armée de généraux.

Quant au fonds de recherche, il franchit cette année le seuil de dix millions de francs. Le fait qu'il soit extérieur à mon département ministériel mais qu'il serve à l'action scientifique que nos attachés scientifiques conduisent à l'étranger ne m'incite pas à minorer son importance.

En deuxième lieu, la formation d'étudiants étrangers dont les bourses ont été réévaluées en fonction de l'augmentation du coût de la vie.

En troisième lieu, la coopération avec les pays du tiers monde.

En quatrième lieu, l'audiovisuel. A ce titre, 64 millions de francs sont destinés à assurer la continuité de notre action dans ce domaine et 18 millions de francs sont affectés à des mesures nouvelles.

M. le rapporteur spécial a évoqué l'action radiophonique de la France. Nous aurons d'ailleurs l'occasion de revenir sur ce sujet au cours du débat. Comme lui, je tiens pour capitale la présence radiophonique de la France à l'étranger. J'en mesure les limites et les imperfections. La Somera, a-t-il déclaré, est utile et efficace dans la région limitée — mais importante — qu'elle couvre.

Les liaisons de Radio-France internationale à destination de l'Afrique, qui seront relayées à partir de l'année prochaine par un réémetteur au Gabon, jouent un rôle capital, comme j'ai eu l'occasion de l'observer lors de conversations avec les dirigeants africains. Ce rôle ne doit pas être sous-estimé dans la réflexion des directions africaines et des cadres de ces pays.

Mais il est vrai qu'un travail doit être accompli. Il fera sûrement partie des propositions que je serai conduit à soumettre au Gouvernement pour l'avenir, sans chercher nécessairement à couvrir, dans un souci de prestige, le monde entier, mais en concentrant notre action sur les parties du monde où la voix de la France est attendue et où elle doit pouvoir, en conséquence, être entendue.

J'ai bien conscience, messieurs les rapporteurs, que ce budget des relations culturelles, s'il exprime certains infléchissements dans le sens d'une modernisation des formes de notre présence, ne traduit pas globalement la croissance vigoureuse que réclament vos commissions depuis plusieurs années. Je tiens à m'expliquer clairement sur ce point.

Dès mon arrivée au Quai d'Orsay, j'ai prescrit — les uns et les autres l'ont rappelé — un examen en profondeur de l'avenir des relations culturelles extérieures de la France, conscient que je suis, comme M. Delehedde l'a souligné à juste titre, de l'importance capitale de cette forme de présence dans le monde.

L'étude que j'ai prescrite, à laquelle certains d'entre vous ont accepté d'être associés, vient de s'achever. Elle me met en mesure de présenter au Gouvernement des propositions qui sont de nature à rénover notre action culturelle au sens le plus large, qui inclut l'enseignement, la recherche, la coopération en vue du développement, les échanges intellectuels, artistiques, scientifiques, la francophonie du terrain et jusqu'aux échanges de jeunes, ce qui implique d'ailleurs une concertation en profondeur avec les administrations qui, sur le plan intérieur, répondent de ces différentes activités.

Une relance d'ensemble de nos relations culturelles extérieures est désormais possible ; je ne cacherai pas qu'elle n'a de sens que si elle s'accompagne d'une certaine redistribution des moyens sur le plan des priorités géographiques et sectorielles et d'une remise en cause des habitudes administratives. Il ne s'agit pas principalement, en d'autres termes, de demander des crédits supplémentaires qui s'ajouteraient purement et simplement à une masse qui représente, je le rappelle, près de la moitié du budget de mon département.

A cet égard, les chiffres cités par M. Delehedde sur la diminution du budget des relations culturelles doivent être examinés de plus près. J'appelle son attention sur le fait que des frais ont été, à la suite de négociations en cours, pris en charge par les pays étrangers partenaires de la France, ce dont je me félicite. Ces pays marquent ainsi leur appréciation à l'égard de ce que la France fait pour eux. Il s'agit, en fait, de transferts de crédits vers d'autres activités.

Par conséquent, les chiffres bruts ne reflètent pas l'efficacité véritable de notre action. Il est clair que la rénovation en profondeur s'accompagnera, je l'espère, de moyens supplémentaires dans une perspective pluri-annuelle. Mais il ne m'appartient pas, avant que le Gouvernement en ait débattu, de préjuger sa

décision. Néanmoins, j'indique à M. Marelle, le rapport étant achevé et la date de la réunion gouvernementale étant fixée, que les grandes orientations pourront être arrêtées avant la fin de l'année.

Le présent budget n'est donc pas une première étape de cette relance ; il n'en est, par les choix qu'il exprime, que la préfiguration. Je suis le premier à le reconnaître.

Pour conclure la présentation du projet de budget pour 1980, j'ajoute que l'effort entrepris pour relever les contributions volontaires à des organisations internationales est poursuivi. Cette année, la contribution de la France au P. N. U. D., principal organisme d'assistance multilatérale des Nations unies, sera augmentée de 55 p. 100, ce qui permettra de la doubler en deux ans.

A ce sujet, M. Deniau m'a demandé si la France veillait à ce que les crédits mis à la disposition d'organismes internationaux, notamment la B. I. R. D., servent aussi les intérêts de la France. Je confirme que mon département ministériel veille de très près à la façon dont ces crédits sont utilisés. Je donne l'assurance à l'Assemblée que celle-ci ne dessert pas nos intérêts. Nous veillons aussi à ce que l'emploi du français soit respecté le mieux possible dans toutes les organisations internationales. J'ai eu l'occasion de m'entretenir de ce sujet avant-hier encore aux Nations unies avec le secrétaire général, M. Waldheim.

Pour les raisons que j'ai indiquées au début de mon intervention, je n'ai pu traiter l'ensemble des chapitres de la politique étrangère de la France. Mais je soulignerai devant vous, pour terminer, la capacité de proposition de la diplomatie française. On pourrait dresser une longue liste de ses initiatives :

En matière européenne, la création du Conseil européen, celle du système monétaire et le démantèlement des montants compensatoires.

En matière de sécurité et de désarmement, les propositions exposées par le Président de la République à New York.

En matière humanitaire, la conférence de Genève sur les réfugiés du Sud-Est asiatique où la France a joué un rôle déterminant et, il y a deux jours, la conférence sur l'aide au Cambodge.

En matière énergétique, les propositions européennes adoptées à Strasbourg qui ont conduit aux décisions prises à Tokyo et au projet de dialogue euro-arabe.

En matière de relations Nord-Sud, la proposition de trilogue.

En matière de relations Est-Ouest, le développement des rapports franco-soviétiques et la décision de tenir désormais des réunions annuelles au plus haut niveau.

Au Proche-Orient, la participation française à la F. I. N. U. L. et nos initiatives répétées, dont le succès — je le souligne avec regret — aurait pu être plus important pour la normalisation de la situation au Liban.

Avec l'Algérie, un dialogue renoué.

En Amérique latine, le développement de nos relations, notamment avec le Brésil et le Mexique.

J'ai exprimé l'espoir et la conviction que les grandes orientations de notre politique étrangère, quelles que soient les différences d'appréciation, rencontrent une large adhésion de l'opinion publique. Cela est d'autant plus nécessaire que la réalité internationale, avec ses défis et ses chances, interfère de plus en plus dans la destinée quotidienne de la nation et dans la vie des individus. Une diplomatie active, inventive et généreuse, tel est l'objectif dont le budget que j'ai l'honneur de vous présenter est l'indispensable moyen. (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

**M. le président.** Dans la discussion, la parole est à M. Couve de Murville.

**M. Maurice Couve de Murville.** Monsieur le ministre, depuis trois ans, votre budget appelle toujours les mêmes remarques et je dois dire franchement que nous commençons à être lassés. Les rapporteurs viennent de les réitérer : d'une part, l'exécution régulière et satisfaisante du plan de redressement établi pour le fonctionnement de votre ministère, dans le but d'assurer une marche normale des services et une représentation décente de la France à l'étranger et, d'autre part, un désintérêt grandissant, parce que indéfiniment prolongé, pour tout ce qui a trait à notre expansion culturelle au-dehors, voire au simple maintien de ce qui existe.

On pouvait penser naguère qu'une telle stagnation était justifiée par des préoccupations budgétaires. J'étais moi-même — je reste toujours — sensible à de telles préoccupations, même si je pense qu'en l'espèce l'esprit d'économie porterait à faux et que l'on peut épargner à bon escient sur d'autres chapitres. Mais le souci d'économie est-il encore un motif justifiable, alors que le Gouvernement nous a présenté un



budget en déficit au départ de 31 milliards, c'est-à-dire un budget auquel le principe de l'équilibre est totalement étranger ? Alors aussi que, dans des domaines proches de celui dont je parle, la générosité est de mise, au-delà même des espérances qu'on aurait pu nourrir ?

Considérez votre voisin, monsieur le ministre, j'ai nommé votre collègue de la coopération. Il est bien servi, et je m'en félicite, vous-même aussi sans aucun doute. Mais alors pourquoi les pays, dont vous avez la charge du même point de vue de la coopération, sont-ils aussi défavorablement traités au détriment de nos intérêts essentiels et évidents ? Comment expliquer cette différence de traitement ?

En réalité — je l'indiquais déjà l'an dernier — sont-ce là, comme je le crains, des problèmes que les pouvoirs publics jugent aujourd'hui secondaires face à un envahissement de la langue anglaise contre lequel il serait vain de lutter, y compris dans l'Europe continentale elle-même ? Je pose la question car je vois que, dans votre budget, parallèlement, les crédits ne sont pas épargnés pour tout ce qui concerne, non pas la promotion de notre langue et de notre culture, mais la satisfaction des besoins des ressortissants français établis au-dehors.

Loin de moi l'idée de critiquer une telle sollicitude. Mais enfin il n'y a pas qu'eux dans les pays étrangers, même si vous avez le souci de notre expansion économique et aussi, sans doute, d'autres préoccupations d'une tout autre nature.

J'entendais affirmer récemment que le ministre des affaires étrangères est au service des Français établis à l'étranger. Le fait est qu'il a vis-à-vis d'eux des responsabilités au jour le jour. Mais il est d'abord au service de la France, de sa politique extérieure et de son rôle dans le monde. Voilà une tâche noble et exaltante, qui n'a besoin ni d'additif ni de commentaire, et qui suffit à son destin.

J'en ai assez dit sur votre budget, peut-être trop, mais m'en excuserez. Prenons donc rendez-vous une fois de plus pour l'année prochaine. En attendant, parlons justement de la politique étrangère. Vous venez vous-même de le faire de manière utile, sinon exhaustive. Je retiendrai pour ma part trois chapitres : l'Afrique, la politique européenne et les rapports entre l'Ouest et l'Est.

Je ne parlerai pas du Cambodge. C'est un drame affreux et, pour la France, un souci obsédant. Mais le rapporteur de la commission des finances a exprimé sur ce sujet le sentiment de l'Assemblée et vous-même, monsieur le ministre, y avez fait allusion. Sur ce point, je ne peux qu'approuver l'action entreprise par le Gouvernement.

Mais j'en viens à l'Afrique. Nous savons désormais que c'est vous-même, et non votre collègue M. Galley, qui êtes responsable de notre politique d'ensemble avec les pays d'Afrique francophone, la coopération étant naturellement exclue. Cela paraît d'ailleurs normal, même sans attendre la fusion de ces deux départements ministériels, qui, à coup sûr, interviendra un jour car elle est dans la nature des choses.

La politique africaine est, à l'évidence, une partie bien controversée de notre politique étrangère, j'y insiste. En effet, c'est dans ce contexte qu'il faut considérer notre action dans tous ces pays qui furent jadis nos possessions coloniales, mais qui ne le sont plus depuis plus de vingt ans.

Nous y conservons de grands intérêts et surtout des amitiés, des rapports humains incomparables. Nous avons toujours des responsabilités particulières envers eux. Mais ce sont des pays indépendants, avec leur souveraineté et leur dignité. Il faut les traiter comme tels, qu'il s'agisse de notre action politique à leur égard ou de l'aide militaire que nous pouvons leur apporter. Il faut nous garder de toute ingérence dans leurs affaires. Nous n'avons pas à prendre parti dans la querelle du Sahara espagnol, pas plus que nous n'avons à soutenir tel chef d'Etat au Zaïre.

Le fait de dispenser une aide systématique au soutien d'un régime, fût-il impérial, est aussi une manière d'intervention. C'est cela d'abord que l'on doit critiquer au Centrafrique, bien davantage encore que notre rôle dans le coup d'Etat qui a renversé le dictateur. En effet, celui-ci n'aurait pu, sans le soutien de la France, se prolonger, comme il l'a fait, dans des conditions de plus en plus tragiques.

Peut-être est-il parfois inévitable d'intervenir militairement en dernier ressort, ne fût-ce que pour protéger nos ressortissants. Encore faut-il que ce soit vraiment à bon escient, et avec un minimum de formes qui témoigne qu'il s'agit vraiment d'un pays étranger dont nous respectons la souveraineté.

Certes, des leçons ont été tirées de l'expérience, qu'il s'agisse de la Mauritanie, du Zaïre, du Tchad. Un rétablissement opportun a été commencé du côté de l'Algérie, qu'il convient de poursuivre et de conclure. Mais nous restons militairement

engagés en trop d'endroits et ce ne peut être une situation qui s'éternise, même si le Gouvernement trouve les ressources nécessaires pour y parer. Les interventions soviétiques ou cubaines en d'autres parties de l'Afrique ne sont en aucune manière une justification. Elles ne doivent pas nous empêcher de revoir notre action en profondeur et de trouver, tant d'années après la décolonisation, les voies d'une réforme des états d'esp... et des méthodes.

Le respect mutuel n'exclut nullement la confiance, mais il exclut la confusion des genres à laquelle nous assistons. Ce respect mutuel est en effet la base même des rapports entre les Etats et il joue dans les deux sens ! Voyez, monsieur le ministre, ce que la presse a rapporté il y a une semaine : notre représentant au Gabon, quittant son poste, était une fois encore qualifié de représentant du Gabon en France, et l'on affirmait que son successeur avait été désigné sur la demande du président du Gabon !

Je n'en dirai pas davantage sur l'Afrique et j'en viens à la politique européenne qui est assurément une chose bien différente.

Elle est le souci quotidien du Gouvernement et le nôtre aussi. Permettez-moi de vous dire d'abord, monsieur le ministre, que je suis heureux de constater que vous l'avez prise personnellement en main et que, si harassantes que soient vos obligations, vous suivez ces affaires au jour le jour. C'est le seul moyen — je sais que tel est aussi votre sentiment — d'assurer à la fois l'unité et le dynamisme de l'action gouvernementale, c'est-à-dire de défendre comme il convient les intérêts de la France.

Cette défense est devenue, en effet, la réalité des choses. Une réalité qui apparaît avec de plus en plus d'évidence depuis que les Six sont devenus neuf et qui se manifestera davantage encore avec le nouvel élargissement en préparation. Je veux dire par là que l'évolution des Communautés européennes confirme de manière frappante la conception que nous en avons toujours eue, mes amis et moi, et qui avait semblé, lors de la campagne pour les élections du 10 juin dernier, recueillir l'accord de toutes les formations politiques de ce pays, à savoir que ces communautés représentent non pas l'amorce d'une entité fédérale, voire confédérale, mais une association d'Etats qui entendent conserver leur personnalité et leur souveraineté tout en établissant entre eux, pour le bénéfice de tous, des liens étroits et une solidarité grandissante.

Il est inévitable que, dans une pareille association, les intérêts apparaissent souvent contradictoires et que d'après discussions soient par conséquent nécessaires pour trouver les compromis indispensables. De tels affrontements ont toujours existé, surtout en matière agricole. Ils sont devenus de plus en plus après depuis que la Grande-Bretagne nous a rejoints car les principes mêmes sont remis en cause.

Peut-être peut-on même dire que nous n'avons encore rien vu ! Déjà, la bataille du mouton bat son plein. Celle de la pêche maritime est éternelle. Attendons la bataille du lait, qui sera d'une tout autre ampleur et qui posera de façon directe la question du budget communautaire, c'est-à-dire de la répartition des charges entre les Neuf, question pourtant réglée par des accords conclus, il n'y a guère, de manière solennelle.

Dans ces discussions, la position de la France ne sera pas facile car elle se trouvera quasiment toujours sur la défensive. On en voit la préfiguration dans les débats de cette malheureuse assemblée de Strasbourg, bien inopportunistement dotée de pouvoirs budgétaires dont elle a l'an dernier fait, pour la première fois, le plus mauvais usage, et où la solidarité des représentants français ne s'affirme guère pour défendre nos intérêts face à des partenaires qui parlent d'une seule voix.

**M. Emmanuel Hamel.** Hélas !

**M. Maurice Couve de Murville.** L'essentiel reste toujours néanmoins entre les mains des gouvernements et le nôtre aura de graves responsabilités. Il nous faudra bien de la fermeté, bien de l'obstination et bien de l'habileté. Il n'appartient à aucun de nous de vous donner des leçons de diplomatie, monsieur le ministre. Mais laissez-moi vous dire que vous pourriez en trouver du côté des Britanniques.

Ne sont-ils pas déjà parvenus à créer une situation où c'est la France qui apparaît comme le mauvais élève de la classe européenne ? Et vous me permettez d'ajouter, en tant que praticien, qu'ils ne commencent pas, eux, une négociation comme celle du mouton par des concessions. Ils gardent celles-ci pour arriver à conclure, le jour où ce serait devenu possible.

Le dernier thème de mon intervention concernera ce que l'on est convenu d'appeler les relations Est-Ouest, c'est-à-dire l'essentiel de la politique internationale, puisqu'il s'agit de la paix du monde. Voilà plus de quinze ans maintenant qu'à cet égard la France a choisi sa voie, celle de la détente. Elle n'en a pas dévié

et ce choix n'est plus aujourd'hui contesté par quiconque parmi nous, y compris pour les rapports satisfaisants, c'est-à-dire normaux, que nous poursuivons avec l'Union soviétique.

Les deux géants ont emprunté un chemin identique, si bien que cette détente est devenue la pierre angulaire des relations internationales. Certes, les péripéties ne manquent pas, non plus que les remises en cause, qu'il s'agisse des droits de l'homme ou d'affrontements locaux un peu partout, au Moyen-Orient, en Afrique, à Cuba. Mais c'est la vie quotidienne et la base demeure inchangée. Rendons-nous compte simplement que la permanence d'un tel état de fait est liée à deux conditions fondamentales qui s'appellent le respect scrupuleux du *statu quo* en Europe et l'équilibre des forces entre les Etats-Unis et l'Union soviétique.

Ce *statu quo* est solennellement affirmé et reconnu depuis Helsinki. Nul ne songe à le mettre en cause, en dehors de quelques égarés qui imaginent de faire participer la République fédérale d'Allemagne à l'armement nucléaire français, ou qui montent dans cet esprit quelque apparence de défense européenne.

L'équilibre des forces est une autre affaire, car il risque tous les jours d'être altéré en conséquence d'une avance technique réalisée par l'un des deux grands qui mènent la course aux armements. On assiste aujourd'hui à une telle altération avec les fameux S. S. 20 construits par la Russie. Ce ne sont pas, permettez-moi de le dire, les discussions sur un désarmement international, auxquelles vous avez cru opportuniste de faire participer à nouveau la France, qui y changeront quoi que ce soit.

**M. Edouard Frédéric-Dupont.** Très bien !

**M. Maurice Couve de Murville.** Rien ne s'y fera en effet jamais que par accord entre Washington et Moscou, y compris à cette conférence de Genève dont nous sommes redevenus membres, et où l'on attend, pour oser commencer à parler, un signe des deux géants. On le voit plus encore avec les négociations Salt qui se poursuivent depuis 1972, qui concernent exclusivement les Russes et les Américains et dont la raison d'être est justement d'assurer entre eux l'équilibre sur le plan nucléaire, c'est-à-dire pour l'essentiel.

Voilà une politique et une pratique que nul n'a le droit de critiquer à la légère puisqu'il s'agit de la paix du monde. Mais voyons les réalités en face : elles sont — cette politique et cette pratique — le fait et la responsabilité exclusives de l'Union soviétique et des Etats-Unis, même si ces derniers tiennent dans une certaine mesure leurs alliés européens au courant, et leur demandent ensuite des satisfecits pour des raisons de tactique parlementaire.

La France en particulier reste en dehors. C'est tout naturel, et elle n'a à en tirer aucune amertume. Elle a simplement le droit d'y trouver une justification supplémentaire de sa propre politique de défense, c'est-à-dire de sa volonté de conserver en ce domaine son quant-à-soi et sa responsabilité. Elle a ce droit, d'autant plus qu'il est bien clair que ses armements nucléaires, précieux pour elle-même, n'entrent pratiquement pour rien dans l'équilibre général des forces.

Telle est bien la raison pour laquelle — vous l'avez vous-même souvent affirmé sans équivoque et vous venez de le répéter, monsieur le ministre — elle ne doit en aucun cas participer à cette poursuite des négociations entre les géants, que ceux-ci qualifient de « Salt III ». Elle n'y ferait qu'une vaine figuration et tout accord auquel elle serait partie dans de telles conditions aboutirait simplement à la réintroduire dans l'O. T. A. N. avec la bénédiction de Moscou.

Je veux, monsieur le ministre, clore mon intervention sur cette affirmation, car il s'agit vraiment, en la circonstance, de l'avenir de notre défense, donc de l'avenir de notre politique étrangère, c'est-à-dire d'une affaire capitale pour la France.

Soyez assuré que notre vigilance à ce sujet ne se démentira jamais. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et sur plusieurs bancs de l'union pour la démocratie française.)

**M. le président.** La parole est à M. Guidoni.

**M. Pierre Guidoni.** Monsieur le ministre, vous avez évoqué tout à l'heure, au début de votre intervention, l'honneur de la France. C'est un bien grand mot que je n'ai pas entendu souvent prononcer à cette tribune et dont il serait imprudent d'abuser en certaines circonstances. Or nous avons parfois le sentiment que, d'amitiés particulières en liaisons dangereuses, il a peut-être été un peu usé ces derniers temps. Parlons donc moins d'honneur et plus de politique étrangère.

Il nous semble qu'actuellement, dans un monde qui connaît une crise grave qui touche à peu près tous les aspects de l'activité des Etats, la France, dans beaucoup de domaines, se contente de subir.

Elle subit — on l'a souvent répété à l'occasion d'autres débats — la crise économique.

Elle subit très largement la crise énergétique, passant du « tout-pétrole » au « tout-nucléaire » sans véritable remise en cause de son modèle de développement.

Elle subit, en réalité, la crise du système monétaire international, même si, depuis l'abandon à la Jamaïque de toute perspective de retour à un système cohérent, nous nous sommes repliés sur le système monétaire européen. Force est en effet de constater que ce système régional ne prend que très insuffisamment en compte le dollar qui constitue toujours le facteur essentiel de trouble monétaire dans le monde et qui sert souvent d'alibi au maintien des politiques d'austérité.

Elle subit enfin ce qu'il faut appeler la crise de l'Europe libérale qui s'est révélée au cours de ces derniers mois. Les pouvoirs de l'assemblée de Strasbourg ont provoqué, dès le premier débat sur les politiques d'armement, un partage des représentants de la France qui nous a paru singulièrement éclairant et dangereux pour l'avenir.

Les mêmes incertitudes existent en matière de politique agricole commune et d'élargissement du Marché commun. Nul ne sait où nous allons dans ce domaine et aucun élément nouveau n'est intervenu depuis l'année dernière.

Le Gouvernement a-t-il une autre position à défendre que celle du maintien en l'état de la politique agricole commune, position statique qui risque de se révéler très rapidement intenable ?

Sur quelles bases entamons-nous si tardivement les négociations avec l'Espagne ?

Comment faut-il interpréter la déclaration du Premier ministre grec remerciant les plus hautes autorités de notre pays de leur décision d'accélérer la ratification de l'acte d'adhésion de la Grèce à la Communauté européenne ?

Quelles garanties et quelles assurances ont été données au Président de la République du Portugal lors de sa visite en France ?

Autant de questions qui nous laissent à la fois rêveurs et inquiets quant au caractère volontaire et sérieux de cette politique.

La France subit certes les rapports de forces économiques et politiques internationaux, mais aussi la pénétration des multinationales, l'interférence des modèles culturels dominants dans le monde — je ne reviens pas sur l'état de nos relations culturelles avec l'étranger ni sur les initiatives qu'il faudrait prendre pour mieux défendre notre culture et notre langue. Conséquence inéluctable, elle subit encore la domination des opinions, des idées politiques des grandes sociétés multinationales, de l'omniprésence des analyses du monde anglo-saxon.

Elle subit enfin, d'une part, l'échange très largement inégal avec le tiers monde alors qu'il s'impose de plus en plus et, d'autre part, les conséquences de la diminution d'une aide en elle-même contestable. Je rappelle qu'en dépit des engagements tendant à la porter à 0,7 p. 100 du produit national brut — en y incluant les départements d'outre-mer et les territoires d'outre-mer — elle est loin d'atteindre la moitié de ce pourcentage.

En réalité, la renégociation de l'accord entre la Communauté économique européenne et les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, et notre attitude à la conférence de Manille ne plaident pas non plus en faveur d'une initiative sérieuse et cohérente de la France.

Mais si nous subissons très largement les mouvements qui agitent aujourd'hui le monde et les Etats, ces rapports de force qui nous échappent, nous donnons aussi l'impression, lorsque nous agissons, ou lorsque nous annonçons que nous allons agir, d'une grande faiblesse et d'une profonde incohérence.

Que propose notre politique étrangère pour échapper à la division internationale du travail qui se répand de plus en plus ?

Quelle solution offre-t-elle à la crise économique ?

La force ? On pense à la création récente d'une division d'intervention outre-mer.

Le verbe ? Nos ministres ne peuvent pas être toujours des voyageurs de commerce.

L'élaboration d'un nouveau modèle de développement ? Nous en sommes loin. Toutes les propositions lancées les unes après les autres, le dialogue Nord-Sud, le sommet franco-africain, le fonds de solidarité africain en 1975, le fonds exceptionnel de promotion pour l'Afrique en 1976, le discours sur le désarmement, le fonds spécial de désarmement pour le développement en 1978, le « trilogue » ou le « trialogue » — je ne sais s'il faut employer l'un ou l'autre terme ; vous avez, me semble-t-il, retenu le premier —, enfin, l'annonce tardive, après d'autres pays, de la remise des dettes aux pays les plus défavorisés en 1978, constituent-elles une politique d'ensemble ou bien sont-elles destinées à frapper l'opinion par une série de coups d'éclat sans se soucier de savoir si elles seront suivies d'effet ?

Elles conduisent surtout à des incohérences politiques. La réalité est qu'en parlant beaucoup de détente, la France contribue concrètement à entretenir la tension par ses ventes d'armes dans des régions sensibles du monde, au Proche-Orient, en Egypte, en Arabie Saoudite, mais aussi par sa politique interventionniste en Afrique sur laquelle je m'attarderai un instant — le contraire vous eût étonné, monsieur le ministre.

Au sujet de la politique menée par la France en Centrafrique, vous affirmez : « Pas une goutte de sang versée. » C'est vrai. C'est vrai pour la dernière période. J'espère, à la lumière des derniers développements de la situation dans ce pays, qu'il en sera ainsi longtemps encore. Mais une telle affirmation fait un peu trop vite l'économie de l'analyse des années précédentes et du rôle que la France a joué dans ce pays pendant toutes les années où il a été opprimé par le despote, aujourd'hui « disparu ». Aucune goutte de sang n'a été versée au cours des derniers mois mais combien ont coulé tout au long des dernières années, lorsque tant de hautes personnalités entretenaient avec le tyran de Centrafrique des rapports fraternels ? Combien de gouttes de sang faut-il pour faire un fleuve ?

Mais, le Centrafrique n'est qu'un cas particulier parmi tant d'autres pays envers lesquels une politique incohérente a souvent été menée : s'avancant imprudemment, se retirant ensuite.

Les longues litanies de nos interventions depuis 1964 concernaient le Gabon, le Tchad, le Zaïre, le Maroc et la Mauritanie, de nouveau le Tchad et le Zaïre, les Comores — qu'il ne faut pas oublier — et enfin, le Centrafrique, en passant sur des événements moins officiels ou moins évidents. Mais est-il sûr que nous ne sommes intervenus ni au Biafra, ni au Bénin ?

Une telle politique me paraît peu conforme aux intentions officiellement proclamées, à l'idée selon laquelle nous n'avons pas de politique africaine, mais une certaine idée de l'Afrique, en commun avec les Africains. Elle me semble au contraire procéder de la même attitude que celle qu'adoptent ceux que vous appelez tout à l'heure « les forts et les cyniques ». Or, pour être cynique, il vaut mieux être fort.

Enfin, nous retrouvons les mêmes incertitudes en ce qui concerne le droit et la morale internationale.

Que de contradictions ! Au Sahara occidental, nous nous prononçons en faveur du droit à l'autodétermination, sans d'ailleurs nous déterminer clairement sur le droit des Sahraouis à se gouverner eux-mêmes ni sur la reconnaissance de la République qu'ils ont fondée, dans la lutte. Mais les ventes d'armes au Maroc, puissance occupante et belligérante, continuent.

Nous avons voté le droit à l'autodétermination de Timor ; mais nous vendons des armes à l'Indonésie et l'on répond à une question écrite posée par un de nos amis socialistes : « Opposer un refus à l'Indonésie n'aurait été préjudiciable qu'à nos intérêts car elle n'aurait pas manqué de se tourner vers d'autres fournisseurs. » Voilà un raisonnement qui mène loin !

En ce qui concerne la Namibie, nous votons une résolution qui recommande la non-exploitation des ressources avant l'exercice du droit à l'autodétermination, mais en même temps, nous sommes de ceux qui participent à l'exploitation de l'uranium namibien.

Que la France soit à l'avant-garde de la lutte internationale pour la défense des droits de l'homme, vous nous permettez d'en douter.

Dans ce domaine, certes, des initiatives intéressantes ont été prises mais on relève également beaucoup d'hésitations. Il me suffirait de rappeler les propos de votre prédécesseur pour les illustrer de façon frappante. M. de Guiringaud affirmait voilà deux ans : « Nous n'avons pas l'intention de mettre quelque participant que ce soit » — il s'agissait de la conférence de Belgrade — « dans une position d'accusé. Nous voulons parler en termes généraux. » Permettez-moi de remarquer, monsieur le ministre, que vous n'avez pas manqué tout à l'heure à cette noble tradition.

Enfin, nous pensons qu'il n'est pas acceptable et qu'il n'est pas digne de la France que, sous quelque prétexte que ce soit, des relations privilégiées soient établies — j'allais dire maintenues — avec certains pays dans lesquels la violation des droits de l'homme est inhérente à la nature même du régime. Je n'ai pas regretté, avec la plupart de mes amis socialistes, d'avoir marqué, de façon solennelle, la visite au Quai d'Orsay d'un des dignitaires du régime chilien.

Il serait nécessaire, en vérité — et mes amis y reviendront dans la suite de ce débat — de redonner à la France une grande ambition en matière de politique étrangère, de lui redonner le rôle que souvent elle a perdu ou qui s'est estompé au fil des années sur la scène internationale. Moins de coups d'éclat peut-être, moins d'initiatives hasardeuses, mais plus de sérieux, plus de suivi, plus d'indépendance en ce qui concerne l'économie et l'agriculture. Renégocier la politique agricole commune consiste non pas à la remettre en cause sans savoir par quoi la remplacer mais notamment à contrôler étroitement les conséquences de l'élargissement éventuel de la Communauté économique européenne. Sachez, monsieur le ministre, que nous aborderons le débat sur la ratification du traité avec la Grèce sans aucune appréhension. Mais il serait très imprudent de votre part de spéculer à l'avance sur ce que sera la position de notre groupe. Nous avons assez souvent précisé et répété quels étaient les préalables que nous exigeons pour espérer qu'ils aient été pris au sérieux. Nous ne jugerons que sur les textes avec la volonté de défendre avant tout les intérêts de la France.

Il faudra aussi tenir compte de notre conception de la défense des droits de l'homme. Comment ne pas évoquer à ce propos, monsieur le ministre des affaires étrangères, même si votre département ministériel n'est pas en cause, l'attitude de la France et l'exemple qu'elle donne ?

Klaus Croissant, Piperno, Jean Fabre, bientôt Pace, sont autant d'affaires qui donnent à notre attitude un éclairage plus qu'inquiétant. L'« espace judiciaire européen », que nous avons si souvent dénoncé, n'est pas loin. Il rencontrera toujours notre hostilité sans faille.

Enfin, il faut établir avec le tiers monde ce dialogue vérifiable que nous n'avons jamais cessé de réclamer, qui est fait non pas seulement de rencontres rituelles, mais de sacrifices financiers, d'initiatives économiques qui vont bien au-delà de ce qui est aujourd'hui envisagé.

Voilà, rapidement exposé, le sentiment des socialistes.

On prétend qu'au cours de sa retraite, le Président de la République, ayant interrogé, dans un canton d'Auvergne, quelques représentants de la France profonde, se serait entendu répondre que ce qui manquait peut-être à la France était un grand dessein. Or il n'est pas de plus grand dessein que d'assurer la place de la France dans le monde, que l'affirmation qu'elle n'est pas une puissance de second rang, une puissance moyenne qui subit et suit les événements. La France a non seulement son mot à dire sur les affaires du monde mais elle n'est elle-même que lorsqu'elle a un grand idéal à porter.

De plus en plus nombreux, les Français en sont conscients. C'est dans ce sens qu'ils estiment avec nous qu'aucune politique étrangère n'est séparable de l'idée d'ensemble que l'on se fait de son pays et de son avenir. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

**M. le président.** La suite de la discussion budgétaire est renvoyée à la prochaine séance.

— 6 —

## ORDRE DU JOUR

**M. le président.** Ce soir, à vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1980, n° 1290 (rapport n° 1292 de M. Fernand Icart, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan) :

— Affaires étrangères (suite) :

(Annexe n° 1. — M. Jacques Marette, rapporteur spécial ; avis n° 1294, tome I (Affaires étrangères), de M. Xavier Deniau, tome II (Relations culturelles, scientifiques et techniques), de M. André Chandernagor, au nom de la commission des affaires étrangères ; avis n° 1293, tome I (Relations culturelles, scientifiques et techniques), de M. André Delehedde, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.)

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-neuf heures trente-cinq.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,

LOUIS JEAN.

